



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Première Commission

12^e séance plénière

Lundi 20 octobre 2014, à 15 heures

New York

Président : M. Rattray..... (Jamaïque)

La séance est ouverte à 15 heures.

Points 87 à 104 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant entendre les orateurs restant sur la liste au titre du groupe de questions « Armes nucléaires ». Avant de poursuivre, toutefois, je rappelle à la Commission qu'il est prévu que nous achevions notre examen de ce groupe de questions cet après-midi, afin de nous tenir à notre calendrier pour l'examen thématique. Il est par conséquent primordial que nous prenions dès à présent des dispositions pour que la longueur des déclarations corresponde au temps imparti de cinq minutes pour les orateurs prenant la parole à titre national et de sept minutes pour ceux qui prennent la parole au nom de plusieurs délégations. J'en appelle à la pleine coopération de toutes les délégations à cet égard, afin que la Commission n'ait pas à être en retard sur son programme. C'est la seule façon de suivre notre programme de travail dans les temps et de finir d'ici la date butoir recommandée par l'Assemblée générale.

M. Sano (Japon) (*parle en anglais*) : Au nom des pays de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, à savoir l'Allemagne, l'Australie, le Canada, le Chili, les Émirats arabes unis, le Japon, le Mexique, le Nigéria, les Pays-Bas, les Philippines, la Pologne et la Turquie, je voudrais vous adresser mes sincères félicitations, Monsieur l'Ambassadeur de la Jamaïque, pour votre accession à la présidence de la Première Commission à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, et vous assurer de tout l'appui des pays de l'Initiative dans les décisions que vous prendrez pour mener la présente session de la Commission à bon port.

Les 11 et 12 avril, les Ministres des affaires étrangères des pays de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement se sont réunis à Hiroshima, où une bombe atomique fut larguée pour la première fois de l'histoire humaine, pour constater *de visu* les conséquences humanitaires catastrophiques d'une bombe atomique, qui subsistent encore à ce jour. Ils ont été très profondément émus par les témoignages de rescapés de la bombe atomique, les *hibakusha*, et ont renouvelé avec force l'engagement du groupe d'atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Dans cette optique, ils ont invité les dirigeants politiques du monde à se rendre à Hiroshima et Nagasaki pour constater également de leurs propres yeux les conséquences.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-57880(F)



Document adapté

Merci de recycler



Les pays de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement se sont engagés à l'égard du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), fondement essentiel de tout désarmement nucléaire effectif, pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et socle de l'essor de l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Nous soulignons l'importance d'une adhésion universelle au TNP et appelons tous les États non parties au Traité à y adhérer immédiatement en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

Alors que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 approche à grand pas, nous exhortons tous les États parties à se conformer pleinement à leurs obligations et à leurs engagements à cet égard, et en particulier à la mise en œuvre intégrale et rapide de toutes les mesures prévues dans le Plan d'action de 2010. Nous réaffirmons que la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires réside dans leur élimination totale. À cet égard, nous soulignons qu'il est nécessaire que tous les États possédant des armes nucléaires procèdent à une réduction systématique et suivie de tous les types d'armes nucléaires, y compris les armes nucléaires non stratégiques et non déployées, dans le cadre d'une démarche pragmatique et graduelle visant à l'élimination totale de ces armes.

Tout en reconnaissant l'incidence positive des réductions décidées sur le plan unilatéral ou bilatéral, l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement estime qu'elles ne sauraient se substituer à des négociations multilatérales aux fins de l'élimination de tous les types d'armes nucléaires. À cet égard, nous exhortons ceux qui n'ont pas encore engagé d'efforts de désarmement nucléaire à réduire leurs arsenaux aux fins de leur élimination totale. La diminution du nombre de ces armes devrait s'accompagner de mesures permettant d'en réduire également le rôle et l'importance dans les stratégies de sécurité et les doctrines militaires.

Accroître la transparence de l'information sur les forces nucléaires est également une question de grande importance pour l'Initiative. En l'absence de transparence, le désarmement nucléaire est invérifiable, et les États parties au TNP ne pourraient avoir pleine confiance que les mesures de désarmement ont été menées à bien de façon irréversible.

La sortie de l'état d'alerte des forces nucléaires est également importante, non seulement en vue de la progression vers un monde exempt d'armes nucléaires

mais également afin d'éviter ou de réduire le risque de conséquences humanitaires catastrophiques susceptibles de découler du lancement non autorisé ou accidentel d'armes nucléaires. L'Initiative appelle à l'ouverture immédiate de négociations sur un traité multilatéral non discriminatoire universellement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui constitue une étape essentielle vers un monde exempt d'armes nucléaires, et sert tant les objectifs de désarmement que ceux de la non-prolifération. Nous exhortons la Conférence du désarmement à engager le plus tôt possible des négociations sur ce traité. Nous accueillons avec satisfaction le travail du Groupe d'experts gouvernementaux sur cette question.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) représente également une composante essentielle du désarmement nucléaire. Nous exhortons par conséquent les derniers États dont la signature et la ratification sont encore nécessaires pour l'entrée en vigueur du Traité à signer et ratifier celui-ci sans retard.

L'Initiative a à cœur de renforcer l'efficacité et l'efficience du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et souligne le rôle primordial que revêtent les contrôles à l'exportation à l'appui du respect des obligations de non-prolifération nucléaire au titre du paragraphe 2 de l'article III du TNP. Reconnaisant la menace grave que représente le terrorisme nucléaire, nous réaffirmons notre engagement de travailler ensemble à renforcer la sécurité nucléaire, notamment dans le cadre du processus du Sommet sur la sécurité nucléaire, afin de mettre pleinement en œuvre les différents critères internationaux en la matière.

Nous condamnons fermement les programmes de missiles balistiques et les programmes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée, qui portent atteinte au TNP et au régime de non-prolifération mondial et représentent une grave menace à la paix et à la stabilité régionales et mondiales. Nous tenons à exprimer notre condamnation et notre grave préoccupation face à la série de lancements de missiles balistiques à laquelle a procédé la République populaire démocratique de Corée. Ces lancements sont en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous prions instamment la République populaire démocratique de Corée de se conformer à ses engagements au titre de la déclaration conjointe issue des pourparlers à six de 2005 et aux obligations que lui

font les différentes résolutions du Conseil de sécurité sur le sujet, de renoncer à toutes les armes nucléaires et aux programmes nucléaires existants et de s'inscrire de nouveau dans le respect de l'accord de garanties de l'AIEA et du TNP. En outre, nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de s'abstenir de nouvelles mesures de provocation et notamment de tout lancement de missiles balistiques, de tout essai nucléaire ou de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires.

Tout en saluant la mise en œuvre des premières étapes du Plan d'action commun, l'Initiative regrette que l'Iran n'ait pas encore mis en œuvre certaines des mesures prévues dans le Cadre de coopération avec l'AIEA. Nous espérons que les négociations en cours entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran aboutiront à la résolution définitive et globale de la question nucléaire iranienne. Nous demandons à l'Iran de mettre promptement et scrupuleusement en œuvre les mesures prévues, en particulier celles qui ont trait à d'éventuelles dimensions militaires, ainsi que le processus de ratification et d'application de son Protocole additionnel, afin de mettre un terme à toutes les préoccupations internationales concernant ses activités nucléaires.

L'Initiative, groupe d'États non dotés d'armes nucléaires déterminés à promouvoir le désarmement nucléaire et la non-prolifération, suit avec une grave préoccupation la situation en Ukraine, qui a fait l'objet d'intenses discussions en notre sein ainsi qu'à l'Assemblée générale. L'Initiative compte sur le respect des obligations internationales et des engagements pris, y compris le Mémoire de Budapest de 1994 sur les garanties de sécurité, en relation avec l'adhésion de l'Ukraine au TNP. L'Initiative souligne que la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région concernée est une importante mesure de renforcement du processus de non-prolifération nucléaire et de désarmement.

Nous regrettons que la Conférence sur la mise en place au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, qui est une partie intégrante et essentielle des documents finaux des Conférences d'examen du TNP de 1995, 2000 et 2010, ne se soit toujours pas tenue. Nous nous félicitons des consultations en cours entre les parties concernées en vue de régler les questions en suspens, et nous appelons à la convocation effective, dans les meilleurs délais, d'une conférence à laquelle

participent tous les États de la région sur la base des arrangements librement consentis.

Les témoignages des *hibakusha* sont un rappel à tous de la raison pour laquelle on ne doit jamais livrer de guerre nucléaire. L'Initiative exhorte tous les États à réaffirmer leur profonde préoccupation face aux conséquences humanitaires catastrophiques de tout emploi d'armes nucléaires, comme ils l'ont fait dans le document final de la Conférence d'examen du TNP en 2010. Au vu de ces conséquences, il est de l'intérêt de toutes les nations que nos quelque 69 années de non-utilisation d'armes nucléaires se prolongent pour l'éternité.

Les incidences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires sous-tendent fondamentalement tout le travail effectué en vue d'aboutir dans nos efforts de non-prolifération et de parvenir au désarmement nucléaire dans l'objectif d'un monde plus sûr, notamment dans le cadre du TNP. Le débat en cours sur les incidences humanitaires des armes nucléaires doit être ouvert à tous et universel et servir de tremplin à une action mondiale unie dans le sens d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Pour renforcer l'élan en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, nous insistons sur la portée d'une sensibilisation plus large sur les incidences humanitaires des armes nucléaires par-delà les frontières et les générations. Les efforts visant à approfondir encore notre compréhension des conséquences humanitaires des armes nucléaires sur la base d'études scientifiques empiriques ont de l'importance. Nous saluons tous les efforts réalisés, y compris dans le cadre des Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires d'Oslo, en mars 2013, de Nayarit, en février 2014 et, pour la prochaine, de Vienne, en décembre prochain.

Pour terminer, l'Initiative appelle tous les États parties au TNP à prendre part à la Conférence d'examen du TNP en 2015 dans un esprit de coopération et de bonne foi, de façon à maintenir le climat constructif instauré dans le cadre des précédentes sessions du Comité préparatoire. Il incombe à tous les États parties au TNP de s'acquitter de leurs engagements et de leurs obligations dans le cadre du régime du TNP et d'œuvrer au respect et au renforcement de ce régime, notamment en veillant à assurer l'issue positive de la Conférence d'examen du TNP en 2015.

M. Thomson (Fidji) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de donner lecture de la présente déclaration

au nom de la République des Îles Marshall, des Îles Salomon, de Kiribati, des États fédérés de Micronésie, de Nauru, des Palaos, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa, des Tonga, de Tuvalu, du Vanuatu et de mon propre pays, les Fidji.

Puisqu'il s'agit de la première fois que le Groupe des petits États insulaires en développement du Pacifique prend la parole devant la Première Commission, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous transmettre les félicitations du Groupe pour votre élection à la présidence. Nous sommes persuadés qu'à la tête des travaux de la Commission, vous veillerez à en mener les tâches à bon port. Je tiens également à exprimer notre confiance en votre Bureau et à transmettre nos félicitations à ses membres pour leur élection.

Ayant eu l'expérience de première main des incidences humanitaires dévastatrices des essais nucléaires dans le Pacifique, nous avons à cœur de trouver des solutions véritables et durables pour que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées, en aucune circonstance. Pendant un demi-siècle, de 1946 à 1996, plus de 315 explosions expérimentales d'armes nucléaires ont été déclenchées dans notre région – à Kiribati, en Polynésie française et dans les Îles Marshall –, où leurs retombées radioactives ont rendu des atolls entiers définitivement inhabitables.

Au début de cette année, nous avons marqué le soixantième anniversaire de l'essai de Castle Bravo, sur l'atoll de Bikini, dans les Îles Marshall, qui est l'essai nucléaire le plus important jamais effectué, dont la puissance de déflagration était 1000 fois plus grande que celle de la bombe atomique larguée à Hiroshima. Les villageois habitant dans les îles proches et sous le vent, de même que les personnes travaillant sur le site des essais nucléaires, ont gravement souffert de l'explosion de Bikini et d'autres essais nucléaires effectués dans la région du Pacifique. Les effets immédiats sur leur état de santé comprennent brûlures, chutes de cheveux, décoloration des doigts, nausées, et autres symptômes d'irradiation aiguë.

Nous prenons également note avec préoccupation du rapport du Secrétaire général publié le 25 juillet (A/69/189) en application de la résolution 68/93, dans laquelle l'Assemblée priait le Secrétaire général, en coopération avec les institutions spécialisées des Nations Unies compétentes, d'établir un rapport sur les retombées environnementales, écologiques, sanitaires et autres des essais nucléaires pratiqués pendant 30 ans dans le territoire de Polynésie française. Nous demeurons

sceptiques face à la conclusion générale de l'étude de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur les rayonnements résiduels sur les atolls de Mururoa et de Fangataufa en Polynésie française, qui indique que

« les débits de dose escomptés et les modes d'exposition étaient tels qu'aucun effet n'était à craindre sur les êtres vivants composant le biote. » (A/69/189, par. 7). Il déclare, essentiellement, qu'il n'y aurait pas dans la région du Pacifique Sud de changement du taux d'incidence de cancers qui soit attribuable à l'exposition à des rayonnements résultant de la présence de matières radioactives résiduelles sur les atolls de Mururoa et Fangataufa.

Toutefois, le Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux relève dans un rapport au Conseil des droits de l'homme que les habitants des territoires où des pays ont effectué des programmes d'essais nucléaires, y compris la Polynésie française, ont eu à subir les conséquences des essais nucléaires. Le rapport indique ainsi que « toute augmentation de la dose de radiations, même infime, aurait pour conséquence une augmentation proportionnelle du risque de cancer » (A/HRC/21/48/Add.1, par. 9, en anglais seulement).

Aujourd'hui, nos populations souffrent encore des incidences à long terme des essais et connaissent des taux plus élevés de cancers, en particulier de cancers de la thyroïde, en raison de l'exposition aux rayonnements. Dans certains endroits, l'environnement et les sources alimentaires restent fortement contaminés. En outre, beaucoup de nos habitants ont été délocalisés de leurs foyers et coupés de leurs modes de vie autochtones. Ces incidences ont été reconnues en 2012 par le Rapporteur spécial sur les déchets toxiques, qui les a qualifiées, dans le cas de la République des Îles Marshall, de sérieux problème de droits de l'homme.

Sur cette toile de fond, nous nous félicitons de l'accent renouvelé de la communauté internationale sur les incidences humanitaires effroyables de l'utilisation et des essais d'armes nucléaires. Les conférences historiques d'Oslo et de Nayarit ont prouvé sans l'ombre d'un doute qu'une action urgente et unifiée était nécessaire pour éviter une catastrophe humanitaire aux proportions sans précédent.

Tant que les armes nucléaires existeront il persistera un danger très réel qu'un jour ces armes

de destruction massive ne soient à nouveau utilisées, sciemment ou accidentellement. Endiguer la propagation des armes nucléaires dans les autres États ou auprès des acteurs non étatiques n'est pas suffisant; nous devons également éliminer toutes les armes nucléaires existantes, comme le souligne la résolution 68/51.

Comme vous le savez sans doute, Monsieur le Président, la République des Îles Marshall tente actuellement une action devant la Cour internationale de Justice afin d'obtenir que tous les États dotés de l'arme nucléaire répondent du fait qu'ils n'ont pas engagé de négociations de bonne foi aux fins du désarmement nucléaire, comme l'exigent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le droit international coutumier. Les petits États insulaires en développement du Pacifique suivent l'affaire avec intérêt.

Ensemble, nous devons trouver de nouveaux moyens de réaliser enfin les deux grands objectifs du TNP. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires nous a amenés un pas plus près de cet objectif. Il en va de même des différents traités portant création de zones régionales exemptes d'armes nucléaires, y compris le Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud, ou Traité de Rarotonga, pour l'océan Pacifique Sud. Mais des instruments juridiques supplémentaires sont également nécessaires, à commencer par le traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

Les États dotés d'armes nucléaires doivent prendre les mesures qui s'imposent pour réduire le risque d'un lancement accidentel ou non autorisé d'armes nucléaires et pour empêcher que des armes nucléaires et des bombes sales ne tombent entre les mains de groupes terroristes. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à souscrire au Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques et à rejoindre le TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à entreprendre de nouveaux efforts en vue de réduire et d'éliminer à terme tous les types d'armes nucléaires, déployés ou non, au moyen notamment de mesures unilatérales, bilatérales, régionales et multilatérales.

L'élimination totale des armes nucléaires est une part essentielle de notre projet général de protection de notre fragile environnement dans l'intérêt de l'ensemble

des générations à venir, et de réaffectation de précieuses ressources des affaires de défense vers le développement durable. Nous attendons avec intérêt la prochaine conférence de Vienne sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, dont nous espérons qu'elle nous permettra de réaliser des progrès tangibles.

M. Al Musharakh (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Les Émirats arabes unis tiennent d'emblée à souscrire à la déclaration que prononcera le représentant de l'Égypte au nom du Groupe des États arabes. Nous nous associons également à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/69/PV.11), ainsi qu'à celle faite plus tôt aujourd'hui par le Japon au nom de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement.

Les Émirats arabes unis ont adopté une position très claire en matière de désarmement et de non-prolifération, car nous sommes convaincus que ce sont là deux éléments essentiels à l'instauration de la paix et la sécurité internationales. Nous croyons aussi que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire doit se faire dans la transparence et conformément aux objectifs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous pensons que l'adhésion à l'ensemble instruments relatifs au désarmement et à la non-prolifération revête une importance particulière, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaire. Nous sommes également attachés au système des garanties de l'AIEA. À cet égard, nous réitérons l'importance de protocoles additionnels à l'accord de garanties généralisées, lesquels constituent de nouveaux instruments garantissant que l'énergie et les installations nucléaires ne soient utilisées qu'à des fins pacifiques.

Les Émirats arabes unis, souhaitant adhérer TNP en 1995, ont ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) en 2000, signé un accord de garanties généralisées en 2003 et adhéré au Protocole additionnel de 2010. C'est pourquoi nous maintenons notre ferme position, à savoir l'application intégrale des engagements pris au titre de ces différents instruments internationaux. À cet égard, nous nous félicitons de l'accord de principe conclu entre l'Iran et les 5 + 1. Nous espérons que les négociations mèneront à une solution globale du dossier nucléaire iranien dans des délais précis. Nous invitons l'Iran à régler l'ensemble des questions en suspens avec l'AIEA afin de renforcer la

confiance dans les objectifs pacifique de son programme nucléaire.

S'agissant de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, ma délégation tient à exprimer notre vive préoccupation face à l'absence de progrès. Les Émirats arabes unis insistent sur la nécessité de l'entrée en vigueur du TICE. Nous invitons les pays visés à l'annexe 2 à ratifier et à signer ce Traité au plus tôt. Quant à la Conférence du désarmement à Genève, au sein de laquelle prévaut une impasse, elle devrait parvenir à entamer des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Pour ce qui est de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifique, les Émirats arabes unis sont un modèle à suivre pour répondre à la demande croissante d'énergie dans la région. Nous sommes fiers de l'expérience pionnière de notre pays dans la région s'agissant de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques en respectant les normes les plus élevées de transparence, de sécurité et de sûreté. Nous avons construit le premier réacteur nucléaire en 2012 et le deuxième en 2013. Il y a un mois, nous avons commencé à en construire un troisième. Je réaffirme l'engagement de mon pays à coopérer avec l'AIEA pour renforcer les objectifs de sûreté nucléaire internationale. Nous saluons les efforts internationaux visant à sensibiliser aux incidences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires. Nous nous félicitons notamment de la tenue des Conférences d'Oslo et de Nayarit sur les incidences humanitaires des armes nucléaires et de la prochaine conférence qui doit avoir lieu à Vienne en décembre prochain.

Nous pensons que la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour assurer le succès de la Conférence d'examen du TNP en 2015.

M. van der Kwast (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Il y a 70 ans, Niels Bohr déclarait que nous devons convenir d'un accord sur le contrôle de l'utilisation des nouvelles matières radioactives. C'est exactement ce qu'est le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le TNP est la pierre angulaire et mérite notre plein appui. Il nous a bien servis, mais nous sommes d'accord avec ceux qui disent que davantage de résultats et de progrès sont absolument nécessaires.

Nous attendons avec intérêt la Conférence d'examen du TNP de 2015. De concert avec nos partenaires de l'Initiative sur la non-prolifération et

le désarmement, nous sommes résolus à œuvrer de manière constructive au succès de cette conférence. Cette Initiative a présenté 12 documents de travail où il est proposé d'examiner le plan d'action de 2010 et d'assurer son suivi.

Pour nous, une conférence couronnée de succès est une conférence au cours de laquelle nous faisons le bilan des progrès réalisés et décidons des mesures à prendre. L'évaluation doit servir de base au suivi, notamment le suivi des mesures qui ne sont que partiellement mises en œuvre. Il est évident qu'une conférence fructueuse doit traiter des trois piliers du TNP. Les Pays-Bas restent pleinement attachés à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le désarmement nucléaire est une priorité depuis bien longtemps, et continuera de l'être. Nous ne croyons pas que la situation stratégique internationale soit une raison d'arrêter le désarmement nucléaire. En fait, le contraire serait plutôt vrai. En ces périodes troublées particulièrement, nous devrions redoubler d'efforts pour tenter de trouver un terrain d'entente et de réaliser de nouveaux progrès en matière de désarmement.

L'attention accordée aux conséquences humanitaires des armes nucléaires est d'une grande importance de par les efforts positifs qu'elle peut avoir sur le processus du TNP si elle contribue à accélérer le désarmement. Ce sont la composante de sécurité et les conséquences humanitaires qui sous-tendent nos efforts concrets et continus axés sur la réalisation de l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Souhaitant mettre en relief l'importance de cette question, les Pays-Bas se sont associés à la déclaration sur cette question faite par l'Australie (voir A/C.1/PV.11).

La question de la sécurité doit faire partie du présent débat. Si nous savons que les avis sur cette question diffèrent, nous espérons toutefois que cela ne nous divisera pas et que nous œuvrerons ensemble à la réalisation des objectifs du TNP. Nous participerons en décembre à la Conférence de Vienne sur les incidences humanitaires des armes nucléaires. Nous espérons que d'autres feront de même et que cette conférence facilitera le succès du TNP.

Selon nous, la meilleure façon d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires, c'est l'adoption d'un processus progressif et de mesures pratiques et concrètes associant ambition et réalisme. Tous les États dotés d'armes nucléaires, qu'ils soient ou non parties

au TNP, peuvent prendre immédiatement des mesures concrètes de désarmement.

Pour ce qui est de la levée de l'état d'alerte, j'ai le plaisir d'annoncer que, pour la première fois cette année, les Pays-Bas voteront pour le projet de résolution intitulé « Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires "(A/C.1/69/L.22).

Tout en soulignant l'importance de l'ouverture des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, nous nous félicitons des travaux menés par le Groupe d'experts gouvernementaux. Nous espérons que ce Groupe produira un rapport de fond faisant consensus qui nous permettra d'entamer de véritables négociations.

M^{me} Vladulescu (Roumanie), Vice-Présidente, assume la présidence.

Nous considérons que la Conférence du désarmement est un élément important du mécanisme de désarmement. Nous regrettons qu'elle n'ait pas été en mesure de commencer les négociations, bien que cette dernière année ait été le théâtre de changements encourageants. Le Groupe de travail informel a fait du bon travail, et le calendrier des activités nous a permis d'avoir des discussions informelles approfondies sur le désarmement nucléaire, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, les garanties négatives de sécurité et la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ce n'est certes pas suffisant, mais nous espérons que ces débats nous rapprocheront de l'objectif central, à savoir la négociation de propositions relatives au désarmement.

Je tiens à rappeler que nous avons fait des progrès. Il y a des dizaines de milliers d'armes nucléaires en moins qu'il y a deux décennies, ce pourquoi nous félicitons les États-Unis et la Russie. Une grande partie des matières fissiles militaire a été utilisée à des usages civils, et la place des armes nucléaires dans les doctrines militaires a diminué. Mais ces progrès ne suffisent pas. Il faut faire plus, notamment en matière de désarmement. À cet égard, nous appelons tous les États dotés d'armes nucléaires à réduire leurs matières fissiles à usage militaire.

Les cinq États nucléaires, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, se sont engagés à accélérer les progrès concrets sur la voie du désarmement nucléaire. Nous accueillons avec satisfaction les rapports présentés par les cinq membres permanents du Conseil à la dernière session du Comité préparatoire, et attendons

avec intérêt les prochains rapports sur l'évolution de la situation à la Conférence d'examen. À notre avis, les rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures décidées devraient faire partie intégrante du cycle d'examen du TNP et inclure des informations en retour sur le travail réalisé par les cinq membres permanents du Conseil en matière de mesures de confiance, de vérification et de transparence.

S'agissant de la sécurité nucléaire, les Pays-Bas ont eu l'honneur d'accueillir cette année le Sommet sur la sécurité nucléaire et de contribuer ainsi à rendre le monde un peu plus sûr. Des progrès ont été réalisés en matière d'amélioration de la coopération internationale, de réduction des quantités de matières nucléaires et d'amélioration de la sécurité de ces matières. Il reste cependant encore beaucoup à faire pour renforcer la sécurité de toutes les matières nucléaires civiles et militaires. Nous attendons avec intérêt le sommet final qui doit avoir lieu aux États-Unis.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Les Pays-Bas sont prêts à collaborer avec tous les autres États pour réaliser ensemble l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. À quelques mois seulement de la Conférence d'examen du TNP, nous appelons tous les États à œuvrer constructivement à son succès, ce qui permettra d'avancer dans ce domaine.

M^{me} Chan (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica souscrit à la déclaration faite par la représentante de la Nouvelle-Zélande au nom de 155 États sur les conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation des armes nucléaires (voir A/C.1/69/PV.11). Nous appuyons avec force la nécessité urgente d'éliminer ces armes létales, meilleure façon de prévenir leur utilisation, délibérée ou accidentelle. Pour gagner du temps, nous ne soulignerons que les aspects suivants.

L'objectif doit être l'interdiction complète et universelle et l'élimination des armes nucléaires sous un contrôle international strict et efficace. Le Costa Rica et la Malaisie ont présenté une proposition de convention modèle sur les armes nucléaires, ainsi que des documents de travail lors des Conférences précédentes des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cette convention pourrait être négociée dans son ensemble ou au travers d'un ensemble d'accords.

Par le passé, l'interdiction d'armes aux incidences humanitaires inacceptables prenait le pas sur leur

élimination. L'interdiction juridique de l'utilisation, la possession, l'accumulation et la mise au point des armes nucléaires peut aujourd'hui devenir réalité, même si les pays dotés d'armes nucléaires ne veulent pas participer au processus de négociation. Le Costa Rica est prêt à participer au processus diplomatique, comme l'a proposé le Président de la Conférence de Nayarit, pour négocier un traité d'interdiction des armes nucléaires, ce qui instituerait un cadre juridique vigoureux contre l'utilisation, la possession et le déploiement d'armes nucléaires et serait une mesure d'importance vers l'élimination complète de ces armes.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doit entrer en vigueur. Les essais nucléaires menés dans les Îles Marshall et en Asie centrale ne doivent plus se reproduire. Le Costa Rica exhorte les États visés à l'annexe 2, dont la ratification est essentielle à son entrée en vigueur, à accélérer le processus de signature et/ou de ratification dudit instrument. Tous les États doivent s'abstenir de procéder à des essais nucléaires, à d'autres explosions nucléaires ou à tout autre essai non explosif pertinent, y compris les essais sous-critiques.

Il faut réaliser des progrès concrets vers l'ouverture de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. L'impasse où se trouve la Conférence du désarmement depuis 10 ans constitue l'obstacle principal. C'est pourquoi nous nous félicitons des progrès que représentent les moratoires décidés par les États dotés d'armes nucléaires sur la production de matières fissiles. Nous nous réjouissons également de la création d'un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les éléments d'un traité qui en interdise la production. Le Costa Rica regrette que le rapport de ce groupe ne sera disponible qu'après la Conférence d'examen du TNP de 2015.

Si de timides progrès ont été réalisés en vue de la réduction des stocks mondiaux d'armes nucléaires, ces progrès ont été insuffisants et le taux de réduction, lent. Mon pays déplore tout particulièrement que la grande partie des réductions ait porté sur des ogives non opérationnelles et des ogives stockées. Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à adopter de nouvelles mesures en vue de réduire leurs stocks opérationnels d'ogives stratégiques et d'armes nucléaires tactiques de manière transparente, vérifiable et irréversible. Dans le même ordre d'idées, nous tenons à dire notre rejet intégral de la modernisation des armes nucléaires existantes et à la mise au point de nouvelles armes de ce type. Beaucoup de ces armes sont à un niveau d'alerte

élevé. Le Costa Rica exhorte les États nucléaires en état d'alerte maximum à réduire le niveau de disponibilité opérationnel de leurs systèmes.

Mon pays a toujours été un fervent partisan du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), convaincu du bien-fondé de ses objectifs et de son potentiel en tant qu'instrument clef de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Costa Rica déplore que la mise en œuvre du TNP reste confrontée à de nombreux défis, notamment dans le domaine du désarmement nucléaire à savoir, entre autres choses, le plan d'action de 2010, l'application des 13 mesures concrètes pour le désarmement nucléaire, convenues lors de la Conférence d'examen de 2000, le fait que les États dotés d'armes nucléaires continuent à ne pas s'acquitter des obligations que leur impose l'article VI, la non-tenu de la conférence internationale en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et, bien sûr, la paralysie de la Conférence du désarmement.

Il y a un an, le Costa Rica a présidé le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Mon pays appuie sans réserve le projet de résolution déposé par l'Irlande cette année (A/C.1/69/L.21) pour maintenir cette question à l'ordre du jour de la Commission. Le Costa Rica est convaincu que le paradigme humanitaire doit inspirer nos efforts en vue de l'élimination totale des armes nucléaires. Par ailleurs, mon pays estime impératif de renforcer le rôle du droit international dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. La sécurité du Costa Rica ne réside pas dans la possession d'armes de destruction massive, mais dans notre respect du droit international.

Nous avons bon espoir que la troisième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui doit se tenir à Vienne (Autriche) en décembre de cette année, et que la prochaine Conférence d'examen du TNP de 2015 nous permettront de nous rapprocher de notre objectif de désarmement nucléaire. C'est pourquoi nous encourageons les États à faire leur appel lancé en faveur de l'ouverture des négociations sur un instrument juridique qui placerait les armes nucléaires sur même plan juridique que les autres armes de destruction massive, comme c'est le cas des armes chimiques et biologiques. Le moment est venu d'agir

avec une plus grande détermination. Le moment est venu d'agir maintenant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil qui va présenter le projet de résolution A/C.1/69/L.10.

M. de Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole pour présenter, comme il est indiqué dans le cadre du débat général, le projet de résolution A/C.1/69/L.10 intitulé « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires », que le Brésil et la Nouvelle-Zélande présenteront à nouveau au cours de cette session. Le texte du projet de résolution a été distribué à toutes les délégations. Je voudrais saisir cette occasion pour faire quelques brèves observations sur sa raison d'être et ses principaux éléments.

L'élimination des armes nucléaires et de la menace qu'elles font peser sur l'humanité a été l'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création. Alors que nous continuons d'œuvrer pour la pleine application du Traité sur la Non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et sur l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires, nous sommes également dans l'obligation de rechercher toutes les autres possibilités susceptibles d'appuyer ce processus, d'accroître la sécurité et de promouvoir un ordre international coopératif.

Comme le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 le rappelle, la création de zones exemptes d'armes nucléaires a déjà été reconnue comme une importante mesure provisoire destinée à encourager la coopération entre les États Membres et la communauté internationale pour empêcher la prolifération nucléaire et appuyer le désarmement nucléaire.

Aux termes du projet de résolution, l'Assemblée se déclare convaincue du rôle important que jouent les zones exemptes d'armes nucléaires pour ce qui est de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire et d'avancer en direction de nouveaux progrès vers l'élimination totale des armes nucléaires. Elle félicite les États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, ainsi que les États signataires et la Mongolie et note avec satisfaction que tous les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires – Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok, Pelindaba et Asie centrale – sont maintenant en vigueur. À cet égard, je voudrais mentionner également la zone

de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, dont les membres ont réaffirmé leur attachement au caractère de zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive de l'Atlantique Sud.

Le projet de résolution invite également tous les États concernés qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier les protocoles relatifs aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires et demande aux États dotés d'armes nucléaires de retirer toute réserve ou déclaration interprétative contraire à l'objet et aux buts des traités établissant de telles zones.

Le projet de résolution se félicite en outre des mesures prises en vue de conclure de nouveaux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région intéressée, y compris la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Il encourage les efforts en vue de l'organisation par l'Indonésie de la troisième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie.

L'existence d'armes nucléaires est contraire aux objectifs fondamentaux de l'ONU de prévenir la guerre et de promouvoir la paix. Alors que nous approchons de la fin d'un nouveau cycle d'examen du TNP, 20 ans après sa prorogation indéfinie et près de 70 ans après les bombes atomiques qui ont dévasté Hiroshima et Nagasaki, il est urgent d'avancer vers la concrétisation de l'engagement que nous avons pris de débarrasser le monde de l'abomination que sont les armes nucléaires. Nous encourageons par conséquent tous les États Membres à appuyer ce projet de résolution et à réaffirmer l'importance de progresser vers cet objectif.

M. Bamrungphong (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/69/PV.11).

La Thaïlande considère que les armes nucléaires posent un danger aux proportions catastrophiques. C'est pourquoi nous ne voyons aucun motif raisonnable de s'opposer au désarmement nucléaire, une position confirmée une nouvelle fois par les déclarations faites par les États Membres tout au long de ces dernières semaines. De fait, la communauté internationale réaffirme ainsi une fois de plus son attachement à un monde sans armes nucléaires.

Dans le même temps, le débat général à la Commission a révélé un sentiment de déception général

et palpable face à l'impasse manifeste dans laquelle se trouvent le désarmement et la non-prolifération. Nous devons réexaminer sérieusement la démarche que nous avons suivie jusqu'ici. La Thaïlande espère que les débats à la Première Commission cette année contribueront véritablement à avancer sur cette question cruciale et urgente.

La Thaïlande réaffirme son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime de non-prolifération. Le désarmement et la non-prolifération nucléaires doivent être envisagés comme étant intimement liés, car ils se renforcent l'un l'autre. À elle seule, la non-prolifération ne permet pas d'instaurer la paix durable dans notre monde, aussi devons-nous continuer de progresser sur les deux volets.

Nous devons aussi être conscients que c'est en travaillant de concert que nous ferons changer les choses. La mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics et de l'ensemble de la société viendra renforcer nos efforts. Nous devons sensibiliser davantage tous les secteurs du gouvernement et de la société, et encourager leur participation sur les questions relatives à la sûreté, à la sécurité et aux garanties nucléaires. Il faut aussi combler le déficit de capacités afin que tous les États soient en mesure de régler efficacement ces questions.

Parallèlement, il ne faut pas oublier que la découverte de l'atome a constitué un grand pas en avant pour l'humanité, et il faut continuer de protéger le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. L'énergie et la technologie nucléaires, lorsqu'elles sont employées à bon escient, apportent d'énormes bienfaits. Nous sommes favorables à la recherche scientifique nucléaire lorsqu'elle a pour but d'accroître la capacité de cette technologie d'améliorer la vie des personnes. Le travail conjoint mené par l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture afin d'utiliser la technologie nucléaire dans le domaine de la sécurité alimentaire est véritablement encourageant à cet égard. Il nous rappelle que l'énergie nucléaire n'est pas uniquement synonyme de destruction mais aussi de développement.

Les zones exemptes d'armes nucléaires sont aussi primordiales pour le désarmement nucléaire qu'elles le sont pour la paix et la sécurité régionales et mondiales. La Thaïlande se joint aux autres membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour demander instamment aux États dotés d'armes

nucléaires de poursuivre les négociations en vue que ces derniers signent le Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Nous espérons que l'Asie du Sud-Est deviendra effectivement une zone exempte d'armes nucléaires le plus rapidement possible.

La Thaïlande regrette cependant que la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient n'ait toujours pas été convoquée. Il ne reste plus que six mois avant la Conférence d'examen du TNP de 2015 et nous continuons d'espérer des progrès tangibles afin de sauver la crédibilité du TNP. Toutes les parties concernées doivent reprendre sans tarder leurs efforts à cet égard.

Malgré les objectifs non atteints et la lenteur des progrès du désarmement, le tableau n'est pas complètement sombre et il y a eu quelques succès. La Thaïlande s'est félicitée par exemple de la célébration, le 26 septembre, de la première Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Nous avons organisé notre propre manifestation à Bangkok, en collaboration avec les ambassades du Mexique et de Cuba, pour sensibiliser aux dangers et au caractère inhumain des armes nucléaires. Nous allons continuer d'éduquer les générations futures sur cette question et de diffuser notre point de vue selon lequel les armes nucléaires ne sont pas une nécessité acceptable. Les objectifs du désarmement nucléaire ne sont pas négociables.

Une autre évolution positive à laquelle nous assistons sur cette question est l'initiative humanitaire qui est en train d'être menée. Nous jugeons encourageants l'élan et le dynamisme suscités par les Conférences internationales sur les incidences humanitaires des armes nucléaires d'Oslo et de Nayarit. Ayant participé activement à ces deux conférences, la Thaïlande se félicite que l'Autriche ait décidé d'en accueillir la troisième édition à Vienne, en décembre de cette année. Nous avons hâte d'y participer de manière constructive.

La Thaïlande estime que le temps est venu pour la communauté internationale d'envisager des options concrètes de désarmement nucléaire. Nous devons entamer les négociations sur un instrument juridique qui interdirait complètement les armes nucléaires et serait assorti d'un calendrier clair et réaliste. Nous devons nous montrer créatifs et avoir un dialogue franc sur ce qui est faisable. Il faut ouvrir la voie à des progrès concrets en matière de désarmement. Il y a énormément

à apprendre à cet égard des succès enregistrés en matière de désarmement classique. La Thaïlande espère que son appel trouvera un écho parmi les États Membres présents aujourd'hui.

Nous savons bien que les mesures qui nous attendent sont difficiles, mais nous pensons qu'il faut être optimiste. Les grands États nucléaires prennent actuellement des engagements en matière de désarmement. Il y a un leadership en ce sens au plus haut niveau. Ce qu'il faut, c'est une dynamique plus forte. C'est sur ce point que l'activisme de la société civile, les réseaux et les mouvements de dirigeants, telle l'initiative humanitaire sur les armes nucléaires, doivent continuer d'unir leurs forces pour atteindre cet objectif capital. Quant à nous, nous contribuerons à sensibiliser l'opinion pour forger le consensus qui s'impose. Nous espérons travailler avec les autres États pour atteindre notre objectif commun.

M^{me} Jakubonė (Lituanie) (*parle en anglais*) : La Lituanie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/69/PV.11) et voudrait revenir plus en détail sur un certain nombre de questions revêtant une importance particulière.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la clef de voûte du régime mondial de non-prolifération et un élément fondamental du dispositif international de sécurité. Ses trois piliers, qui se renforcent mutuellement, doivent être promus de façon équilibrée afin de renforcer la crédibilité et l'intégrité du régime du TNP. La Lituanie réaffirme son attachement indéfectible à l'objectif du désarmement général et complet et d'un monde sans armes nucléaires. D'ici là, des mesures efficaces en matière de maîtrise des armements nucléaires et de nouvelles mesures de désarmement, en particulier la réduction des stocks mondiaux d'armes nucléaires, demeurent extrêmement importantes.

Il est impératif de conserver une démarche sans exclusive et d'éviter tout éclatement de la communauté internationale dans notre quête d'un monde exempt d'armes nucléaires. La Lituanie estime que ce processus devrait consister en un solide ensemble de traités, institutions et engagements complémentaires et se renforçant les uns les autres. Il doit également être multilatéral et aussi ouvert que possible, les États détenteurs d'armes nucléaires devant en particulier y participer.

La communauté internationale dispose déjà d'un certain nombre d'éléments multilatéraux de ce type, toutefois il est urgent de continuer dans ce sens et de prendre les nouvelles mesures que la logique impose. À cet égard, la Lituanie appelle à la rapide entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et au lancement immédiat des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

État non doté d'armes nucléaires, la Lituanie estime que les mesures de confiance, la transparence réciproque et la vérification effective sont des éléments intrinsèques et fondamentaux du processus de maîtrise des armes nucléaires et de désarmement. Ces mesures doivent s'appliquer pour les armes nucléaires stratégiques aussi bien que non stratégiques. Toutefois ces dernières devraient recevoir la priorité dans la mesure où elles ne sont pas réglementées par les traités de réduction en vigueur.

La Lituanie reste déterminée à garantir le développement responsable des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Ce droit va de pair avec un comportement responsable des États parties, qui doivent respecter leurs obligations en matière de non-prolifération ainsi que les normes, conventions et accords de garanties internationaux. La Lituanie considère qu'il est très important d'accroître la transparence et la confiance entre les pays qui mettent en œuvre des projets de construction d'installations nucléaires, et tout particulièrement entre pays voisins lorsque ces projets sont situés près des frontières. À cet égard, toutes les centrales nucléaires, en projet, en construction ou opérationnelles, devraient répondre aux normes de sûreté nucléaire les plus élevées, conformément à tous les accords internationaux pertinents.

Le régime international de non-prolifération, fondé sur les obligations résultant du TNP et le système de vérification et de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, a permis de limiter sensiblement la prolifération. Toutefois, il n'a pas réussi à l'arrêter totalement, comme en témoignent les problèmes, nouveaux ou plus anciens, que des acteurs étatiques mais aussi non étatiques posent à la communauté internationale.

Au Sommet sur la sécurité nucléaire de La Haye, les dirigeants de 58 pays sont convenus de façon très concrète d'empêcher les terroristes d'acquérir des matières pouvant servir à fabriquer une arme nucléaire. La Lituanie met résolument en œuvre les engagements

pris aux Sommets sur la sécurité nucléaire de Séoul et de La Haye. Notre centre national d'excellence en matière de sécurité nucléaire, qui a pour vocation de renforcer les capacités nationales, apprend à nos agents à prévenir, détecter et combattre la contrebande nucléaire et radiologique et à mener des enquêtes en la matière.

Il y a 20 ans, suivant l'exemple du Bélarus et du Kazakhstan, l'Ukraine rejoignait le TNP en tant qu'État non doté de l'arme nucléaire et éliminait de son territoire les armes nucléaires héritées de l'ère soviétique, ce qui représentait à l'époque le troisième plus grand arsenal nucléaire du monde, en échange de garanties de sécurité. Ce fut une réalisation historique pour le régime de désarmement nucléaire et un pas en avant gigantesque vers un avenir sans armes nucléaires. En contrepartie, aux termes du Mémorandum de Budapest de 1994, les États dotés d'armes nucléaires, dont la Fédération de Russie, réaffirmèrent leur promesse de respecter l'indépendance, la souveraineté et les frontières existantes de l'Ukraine et de s'abstenir de toute menace ou de tout emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de ce pays. Ils s'engagèrent aussi à ce qu'aucune de leurs armes ne soit un jour utilisée contre l'Ukraine.

En occupant illégalement la Crimée, en faisant entrer massivement des armes et des soldats sur le territoire ukrainien et en continuant d'user de tous les moyens possibles pour déstabiliser le pays, la Fédération de Russie a violé les obligations qui sont les siennes au regard de la Charte des Nations Unies, du Mémorandum de Budapest et des fondements mêmes du droit international. Ces violations flagrantes ont de graves répercussions sur le TNP ainsi que sur tout le processus de désarmement. Nous les condamnons dans les termes les plus forts. La Lituanie exhorte la Fédération de Russie à respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi que le statut dénucléarisé de la Crimée occupée.

M. Kellerman (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, l'Afrique du Sud s'associe pleinement aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique et de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/69/PV.11).

Tant qu'il y aura des armes nucléaires, l'humanité sera confrontée à la menace d'une catastrophe. L'expérience montre que la puissance gigantesque, incontrôlable et indifférenciée d'une détonation nucléaire va bien au-delà des frontières nationales. Ses effets, y compris les conséquences humanitaires,

environnementales et socio-économiques à plus long terme, se feraient sentir pendant des générations.

La communauté internationale a massivement exprimé sa préoccupation face à cette grave menace. Les deux Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, organisées à Oslo et à Nayarit, ont confirmé qu'aucun État ou organisme international n'est en mesure de faire face efficacement aux effets humanitaires qui résulteraient de la détonation d'une arme nucléaire. L'Afrique du Sud se réjouit à la perspective de la conférence de suivi qu'organisera l'Autriche en décembre prochain et qui nous permettra de poursuivre cet important dialogue. Ma délégation s'est également associée avec plaisir à la déclaration faite aujourd'hui par la représentante de la Nouvelle-Zélande au nom de 155 États (*ibid.*) qui ont réitéré leur vive inquiétude face aux incidences humanitaires intolérables des armes nucléaires.

Il y a un contraste frappant entre les énormes ressources publiques affectées aux armes nucléaires et l'aide au développement fournie en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Aujourd'hui, les coûts liés à l'entretien des arsenaux nucléaires représentent en gros plus du double de l'aide au développement fournie à l'Afrique. Il est clair que cet état de fait n'est ni acceptable ni viable, dans un monde où les besoins fondamentaux de milliards d'êtres humains ne sont pas satisfaits.

Tant que les armes nucléaires existeront, la prolifération verticale et horizontale persistera. La poursuite de la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires et de leurs vecteurs prouve que certains pays continuent de vouloir conserver ces armes indéfiniment, contrairement à leurs obligations et engagements juridiques.

Il faut donc tout mettre en œuvre pour éliminer ces menaces. Le désarmement nucléaire est une question qui concerne légitimement tous les États et une responsabilité qui leur incombe. Par conséquent, l'Afrique du Sud estime que nous devons tous – États développés et en développement, États dotés ou non d'armes nucléaires – contribuer à l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires grâce à la mise en place d'un cadre assorti d'indicateurs et d'échéanciers clairement définis, relayé par un système de vérification solide.

Le processus préparatoire de la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la

non-prolifération des armes nucléaires en 2015 a montré une nouvelle fois que la plupart des États parties sont mécontents du manque de progrès dans la mise en œuvre du plan d'action de 2010, notamment l'échec à convoquer en 2012 une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. L'avènement d'un monde sans armes nucléaires suppose également des engagements en faveur de plus grandes réductions des arsenaux nucléaires, la diminution de la dépendance aux armes nucléaires dans les doctrines militaires, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la fourniture aux États non dotés d'armes nucléaires de garanties de sécurité juridiquement contraignantes et la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Il est clair que le succès de la Conférence d'examen de 2015 dépendra de la mesure dans laquelle les États parties s'acquittent de leurs engagements solennels, y compris l'engagement des États dotés d'armes nucléaires d'accélérer les progrès concrets sur les mesures tendant au désarmement nucléaire.

Enfin, je réaffirme que les armes nucléaires n'ont pas de place dans le contexte actuel en matière de sécurité. Plutôt que de prévenir les conflits et les guerres, comme certains le prétendent, ces armes continuent d'être une source permanente d'insécurité et un facteur de prolifération. Les impératifs humanitaires sur lesquels s'appuie la nécessité de les éliminer totalement exigent un engagement et une détermination renouvelés de tous afin d'instaurer de manière définitive un monde exempt d'armes nucléaires. L'Afrique du Sud est prête à contribuer à la réalisation de cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan qui va présenter le projet de résolution A/C.1/69/L.27.

M. Ammar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je prononcerai une version abrégée de ma déclaration, dont le texte intégral est en train d'être distribué.

Aujourd'hui, les efforts déployés au niveau mondial pour réglementer, réduire et prévenir la prolifération des armes, particulièrement des armes nucléaires, se heurtent à d'importants obstacles. Il y a 36 ans, à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale était parvenue au consensus sur le mandat et le mécanisme qui permettraient de conduire le programme de désarmement. Au fil du temps, ce consensus s'est

effiloché et l'objectif commun du désarmement nucléaire a commencé de nous échapper.

Une érosion progressive du consensus international sur la maîtrise des armements, la non-prolifération et les normes, règles et mécanismes en matière de désarmement se fait nettement jour au vu des faits suivants : premièrement, le refus de la plupart des États dotés de l'arme nucléaire parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de négocier une convention sur le désarmement nucléaire; deuxièmement, la non-entrée en vigueur prolongée du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et l'éventualité de nouveaux essais par certains États; troisièmement, le fait que certains États continuent de fonder leurs doctrines de sécurité sur les armes nucléaires et la menace de recourir à ces armes, y compris contre des États non dotés d'armes nucléaires; quatrièmement, la poursuite d'une non-prolifération sélective et l'existence d'un régime d'exception nucléaire et de conditions discriminatoires en matière de coopération nucléaire pacifique; cinquièmement, la poursuite de doctrines favorables à l'emploi d'armes classiques même quand une dissuasion nucléaire existe; sixièmement, l'asymétrie croissante des capacités militaires des États; septièmement, le risque que des terroristes et d'autres acteurs non étatiques acquièrent des armes de destruction massive; et, huitièmement, l'incapacité du mécanisme de désarmement de forger le consensus sur toute question inscrite à son ordre du jour.

La non-prolifération et le désarmement nucléaire sont importants pour la paix et la sécurité internationales. Seul un effort simultané en la matière peut permettre d'ériger des barrières efficaces contre les risques de prolifération et de promouvoir le désarmement. La démarche dite « étape par étape » n'est, quand elle est utilisée seule, qu'un subterfuge destiné à se dérober au désarmement nucléaire. La détermination de quelques États puissants à conserver leurs armes nucléaires tout en préconisant des régimes stricts aux États plus faibles ne fait qu'aggraver le sentiment d'insécurité entre les pays.

En dépit des nobles discours et des affirmations moralistes, le fait est que les armes nucléaires continuent de faire partie intégrante des doctrines stratégiques d'alliances militaires. Les armes nucléaires constituent également une dissuasion profitant aux États non dotés d'armes nucléaires qui sont membres d'alliances militaires. Ce faisant, ces États encouragent

indirectement et implicitement la possession, voire le recours aux armes nucléaires dans le cadre des doctrines stratégiques des alliances dont ils font partie.

Le Pakistan estime qu'il faut mettre en place un ordre international équitable, non discriminatoire et fondé sur des règles afin de pouvoir poursuivre un programme global de désarmement. Ce programme doit s'appuyer sur les réalisations existantes et prévoir des mesures répondant aux préoccupations de tous les États en matière de sécurité, et permettant de faire avancer la limitation et la réduction des armes stratégiques et classiques. Les mesures unilatérales et bilatérales prises par certains États sont partielles et insuffisantes, et ne sauraient remplacer le respect des obligations multilatérales découlant du désarmement. Le programme de désarmement doit également renforcer le régime international de non-prolifération par des politiques équitables et non discriminatoires fondées sur des critères. Il convient d'éviter tout régime d'exception ou traitement préférentiel motivé par le pouvoir et le profit. Il faut mettre fin à la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires. Faire profiter les partenaires d'une alliance de la dissuasion nucléaire équivaut à une prolifération horizontale. Les assurances de sécurité négatives doivent s'étendre aux États non dotés d'armes nucléaires. Ces assurances ne coûtent rien et ne compromettent pas la sécurité des États dotés d'armes nucléaires. Au lieu de prendre des mesures partielles, de renier les obligations de désarmement et de promouvoir un traité n'interdisant que la production future de matières fissiles – ce qui n'est même pas une mesure de non-prolifération –, on devrait réduire également les stocks de matières fissiles existants, ce qui constituerait une véritable avancée vers l'élimination des armes nucléaires. Parallèlement à ces mesures, la communauté internationale devrait immédiatement entamer des négociations sur une convention pour l'élimination des armes nucléaires selon un calendrier précis.

Pour une grande majorité d'États, le désarmement nucléaire demeure la priorité absolue en ce qui concerne les questions de sécurité internationale. La Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), organisée par l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session le 26 septembre 2013, était le tout premier sommet consacré à cette question à l'Assemblée. Nous appuyons la résolution 68/32, adoptée le 5 décembre 2013 et intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », qui

demande que des négociations commencent au plus tôt, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption rapide d'une convention globale relative aux armes nucléaires. Malheureusement, cela fait plus de 30 ans que la Conférence du désarmement est incapable d'entamer des négociations sur une telle convention relative au désarmement.

Des efforts auraient dû être faits il y a bien longtemps en vue de trouver un nouveau consensus sur le désarmement nucléaire et l'élimination des armes nucléaires. Sans sous-estimer les obstacles éventuels à la définition d'un nouveau consensus mondial, il faut redoubler d'efforts pour parvenir à un monde réellement exempt d'armes nucléaires. Le Pakistan réitère l'appel lancé de longue date par les 120 membres du Mouvement des pays non alignés en faveur de la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en vue de raviver un consensus mondial qui garantisse l'élimination des armes nucléaires tout en répondant aux préoccupations de tous les États en matière de sécurité.

La Charte des Nations Unies oblige tous les États à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Cette obligation incombe également aux États dotés de l'arme nucléaire. La demande de garanties négatives de sécurité a été faite par les États non dotés d'armes nucléaires dans les années 60 afin d'obtenir la sécurité à laquelle ils ont droit en vertu de la Charte des Nations Unies. À l'instar de l'immense majorité des États Membres de l'ONU, le Pakistan considère que le moment est venu de débattre de cette question dans le cadre de négociations au sein de la Conférence du désarmement. Cela contribuerait également à instaurer un climat de confiance et d'entente et à apaiser les tensions actuelles relatives à l'ensemble des questions de désarmement et de non-prolifération.

En vue d'obtenir des assurances de sécurité négatives, le Pakistan présente le projet de résolution habituel, intitulé « Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes », au nom des 19 délégations qui s'en sont portées coauteurs à ce jour. Comme les projets de résolution adoptés lors des sessions précédentes de la Première Commission, le projet de résolution de cette année (A/C.1/69/L.27) a fait l'objet d'une mise à jour technique. Réaffirmant qu'il est urgent de parvenir à un accord sur des arrangements internationaux efficaces qui garantissent les États non dotés d'armes nucléaires

contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes, le projet de résolution note avec satisfaction qu'il n'y a aucune objection de principe à l'idée d'une convention internationale sur cette question. Il engage tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à œuvrer activement à la conclusion rapide d'un accord, et recommande que des efforts soutenus continuent d'être déployés pour parvenir à une approche ou une formule commune sur cette question. Enfin, il recommande également que la Conférence du désarmement poursuive activement des négociations intensives en vue de parvenir rapidement à un accord sur des assurances de sécurité négatives. Ma délégation et les autres coauteurs espèrent que ce projet de résolution sera adopté avec le plus large appui possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au prochain orateur, je demande une nouvelle fois aux délégations de bien vouloir limiter leurs interventions à cinq minutes maximum lorsqu'elles prennent la parole à titre national.

M^{me} Urruela Arenales (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons à la déclaration faite par la délégation indonésienne au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/69/PV.11).

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et reste un fondement essentiel de la réalisation du désarmement nucléaire, mais une des conditions requises pour qu'il garde sa pertinence et soit appliqué avec efficacité est que la même attention soit accordée à chacun de ses trois piliers. Le Guatemala s'engage à en promouvoir l'universalité ainsi que le respect scrupuleux de chacune de ses dispositions. À cet égard, nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de convenir de recommandations concrètes à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP, qui s'est tenue cette année à New York. Moins d'un an avant la Conférence d'examen de 2015, il importe au plus haut point que la communauté internationale ne se contente pas de réaffirmer les engagements déjà pris, dont les échéances ne sauraient être prorogées indéfiniment. Cela est contraire à la lettre et à l'esprit du Traité, qui – rappelons-le – n'a pas été conçu en tant que régime permanent, mais résulte d'un compromis devant aboutir à l'exécution par toutes les parties des obligations qui en découlent. D'où l'importance d'aller au-delà d'une simple réaffirmation des mêmes engagements, dans l'unique but de parvenir à un consensus. Le consensus perd de sa valeur s'il est

synonyme de plus petit dénominateur commun ou de maintien du statu quo.

S'agissant du désarmement nucléaire, nous avons vu renaître ces dernières années un certain optimisme, qui a suscité au sein de la communauté internationale un regain d'intérêt et de dynamisme en faveur d'une position indiquant clairement que nous ne laisserons pas un petit groupe d'États dotés d'armes nucléaires décider si et quand aura lieu le désarmement nucléaire. J'en veux pour preuve l'initiative relative aux incidences humanitaires des armes nucléaires, qui doit être au cœur des débats sur le désarmement nucléaire à l'ONU, en tant que question prioritaire. À cet égard, les Conférences qui se sont tenues à Oslo et à Nayarit ont été cruciales au lancement de ce débat, et nous espérons que la prochaine conférence, qui se tiendra à Vienne, maintiendra l'élan généré par les deux précédentes.

Contrairement à certaines délégations qui ont exprimé leur inquiétude au sujet de ce qu'elles perçoivent comme une prolifération d'initiatives parallèles au TNP, il est clair à nos yeux que celles-ci ne sont nullement en concurrence avec le TNP, mais qu'elles le complètent et expriment l'impatience et l'insatisfaction croissantes que ressent l'immense majorité de la communauté internationale devant l'absence de progrès concrets sur la voie du désarmement nucléaire complet et vérifiable. La Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires a pour but de nous rappeler l'urgence de cet objectif et la menace que constituent ces armes pour l'humanité. Bien qu'il existe des armes de destruction massive frappant de manière aveugle la population civile et l'environnement, et dont les effets dévastateurs se font sentir pendant des générations, ce sont les armes nucléaires qui peuvent provoquer la destruction de la race humaine et de notre planète. Il est indéniable que l'utilisation des armes nucléaires est contraire aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et incompatible avec le droit international humanitaire.

Face au risque qu'elles représentent, il est incompréhensible que les armes nucléaires n'aient pas encore été prohibées et qu'il n'existe pas encore pour elles un instrument juridiquement contraignant comme il en existe pour d'autres armes de destruction massive. C'est la raison pour laquelle nous lançons un appel pour que l'on engage sans attendre la négociation de cet instrument. Entre-temps, il est primordial de mettre en œuvre toutes les initiatives visant à réduire ce risque, et c'est pourquoi nous considérons qu'il est essentiel de maintenir le moratoire sur les essais nucléaires jusqu'à

l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Les zones exemptes d'armes nucléaires sont une composante essentielle du désarmement nucléaire. Le Guatemala est fier d'être partie au Traité de Tlatelolco, qui a créé la première zone habitée au monde exempte d'armes nucléaires et a servi d'exemple et d'inspiration pour la création d'autres régions dénucléarisées. Maintenant que le statut de zone exempte d'armes nucléaires de l'Amérique latine et dans les Caraïbes est solidement établi, il importe de veiller à ce que cette zone ne soit pas exposée à une menace nucléaire. Nous appelons au retrait de toutes les déclarations interprétatives faites au sujet du Traité. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'organiser la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, et nous appelons tous les États concernés à redoubler d'efforts aux fins de sa convocation prochaine.

Enfin, compte tenu de l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires, ma délégation appuie le projet de résolution présenté par la délégation indonésienne, dans lequel figure la convocation de la troisième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie (A/C.1/69/L.57), qui aura lieu en mai 2015.

M. Sylla (Sénégal) : Ma délégation se réjouit de prendre part à ce débat thématique sur les armes nucléaires et de l'occasion ainsi offerte de partager ses vues sur cette importante problématique qui focalise, à juste titre, l'attention de toute la communauté internationale.

Ma délégation souscrit aux déclarations du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique, faite respectivement par l'Indonésie et le Nigéria (voir A/C.1/69/PV.11).

Le Sénégal voudrait d'emblée réaffirmer son attachement ferme à notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires, qui constituent un grave danger pour la survie de l'humanité. Notre inquiétude est d'autant plus grande que ces armes peuvent tomber entre les mains de groupes terroristes, et mon pays reste convaincu que leur élimination totale et complète est la seule garantie contre leur utilisation.

En dépit de notre volonté commune, plusieurs fois réaffirmée, force est de constater que le désarmement nucléaire auquel nous aspirons devient de plus en plus une utopie. En effet, les traités ne prévoient que

la destruction des missiles porteurs et non des têtes nucléaires, créant ainsi un potentiel nucléaire réversible. Et pourtant, dans notre entendement, le concept de la dissuasion que légitime la détention devrait garantir la paix.

Il est dès lors indispensable de renforcer l'autorité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération, à travers son universalisation et le respect des engagements antérieurement convenus. En ce sens, la Conférence d'examen du TNP de 2015, malgré le manque de consensus constaté lors des différentes sessions du Comité préparatoire, devra œuvrer en vue de la réalisation des 64 mesures décidées en 2010. Au demeurant, l'article VI du TNP demande clairement aux États de poursuivre l'objectif du désarmement nucléaire, en les exhortant, à cette fin, à négocier de bonne foi.

La tenue de la conférence sur la création au Moyen Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, initialement prévue en 2012, et l'adoption d'une convention générale sur les armes nucléaires, telle que mentionnée dans l'article VI du TNP et reprise dans la résolution 68/32 de l'Assemblée générale, constitueraient également un pas décisif vers le désarmement nucléaire. À ce qui précède, il faut ajouter la tenue en 2018, d'une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont deux objectifs interdépendants et d'importance égale. C'est pourquoi il ne peut y avoir de désarmement général et complet si, en plus des États nucléaires existants, d'autres États contournent le TNP pour se doter de l'arme nucléaire. Aussi, nos efforts en matière de non-prolifération nucléaire doivent aller de pair avec un désarmement effectif suivant un calendrier vérifiable et irréversible.

Sous ce rapport, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a un rôle de premier plan à jouer pour l'adoption de mesures efficaces en vue d'enrayer la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires. Néanmoins, l'AIEA ne pourra s'acquitter convenablement de ses missions que si nous consentons à mettre à sa disposition les moyens et outils conséquents pour lui permettre, entre autres, de renforcer ses capacités de vérification et de supervision.

Pour finir, je voudrais rappeler que les simples professions de foi et déclarations d'intention ne

permettront pas de réaliser l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Au-delà, c'est la pleine assumption de nos responsabilités individuelles et collectives, matérialisée par une volonté politique indéfectible qui permettra d'aboutir aux résultats escomptés.

M. Robotjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La République islamique d'Iran s'associe à la déclaration faite au titre de ce groupe de questions par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/69/PV.11).

Le désarmement nucléaire, qui est un élément essentiel des points convenus au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1968, est la première priorité en matière de désarmement. Par ailleurs, l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de ces armes inhumaines. Suite à l'absence persistante de progrès dans le domaine du désarmement nucléaire, des milliers d'armes nucléaires stratégiques et non stratégiques déployées et non déployées continuent de faire peser une menace permanente sur la paix et la sécurité internationales et la survie même de la civilisation humaine.

Le non-respect persistant par les États dotés de l'arme nucléaire des obligations juridiques qui sont les leurs en matière de désarmement nucléaire au titre du TNP a porté atteinte à l'objet, au but, à la pertinence, à l'intégrité et à la crédibilité du Traité en tant que pierre angulaire des efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Les armes nucléaires ne sont pas conçues pour être stockées. Les doctrines militaires de certains États dotés d'armes nucléaires, ainsi que celles de l'OTAN, prévoient et justifient le recours à l'emploi ou à la menace de ces armes inhumaines dans certaines circonstances.

La République islamique d'Iran partage pleinement l'opinion selon laquelle tout recours à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires serait une violation des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, en particulier le droit international humanitaire. Nous sommes également d'avis que la détention d'armes nucléaires en elle-même est incompatible avec les principes du droit international humanitaire.

Les projets en cours visant à moderniser les arsenaux nucléaires existantes et à dépenser des milliards de dollars pour construire de nouvelles installations d'armes nucléaires, sous prétexte de préserver la

sécurité et la fiabilité de ces armes, vont à l'encontre de l'engagement sans équivoque pris par les États dotés de l'arme nucléaire de faire des efforts systématiques et progressifs vers le désarmement nucléaire et constituent une violation flagrante de l'article VI du TNP. Nous prions instamment les États dotés de l'arme nucléaire d'honorer leurs obligations au titre du TNP et de cesser immédiatement toutes les activités de mise au point et de modernisation des armes nucléaires et des installations y relatives.

Nous sommes vivement préoccupés par le fait que la France ait annoncé qu'elle envisageait de moderniser son arsenal nucléaire. Une telle politique aggrave le non-respect par la France de ses obligations juridiques découlant du TNP et ne fait qu'exacerber la crise de confiance à l'égard du TNP. Nous appelons la France à se remettre en situation de conformité et à honorer ses obligations en matière de désarmement nucléaire.

Par ailleurs, nous sommes très préoccupés par le fait que des centaines d'armes nucléaires et leurs vecteurs continuent d'être déployés sur les territoires de certains États de l'Union européenne non dotés de l'arme nucléaire, en violation des obligations découlant de l'article I du TNP, qui interdit le transfert d'armes nucléaires à qui que ce soit.

La détention d'armes nucléaires par le tristement célèbre régime israélien, associée à ses pratiques systématiques consistant à occuper les territoires d'autres nations et à commettre des actes d'agression, des actes terroristes, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité dans la région du Moyen-Orient, reste la première source d'insécurité et d'instabilité pour les États de la région parties au TNP. Pour ces raisons, la création, dans les plus brefs délais, d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient est un objectif qui revêt la plus haute importance pour tous les pays épris de paix au sein de la région.

Israël demeure le seul obstacle à la réalisation de cet objectif. Suite au refus d'Israël, la conférence de 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient n'a pas pu se tenir. Le transfert d'équipements, de matières, d'installations, de ressources ou de dispositifs nucléaires et la fourniture d'une assistance scientifique ou technologique à la capacité nucléaire du régime israélien constituent une violation des obligations découlant du Traité. Il faut donc y mettre fin sans délai.

Pour terminer, ma délégation tient à rappeler qu'à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), tenue en 2013, le Mouvement des pays non alignés a proposé d'entamer le plus tôt possible, au sein de la Conférence du désarmement, des négociations sur une convention globale sur les armes nucléaires. À notre avis, le moyen le plus efficace et le plus concret d'éliminer définitivement les armes nucléaires est de négocier une convention globale, contraignante, irréversible et vérifiable sur les armes nucléaires. Jusqu'à présent, seuls des traités ont permis d'interdire et d'éliminer des catégories entières d'armes biologiques et chimiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/69/L.60.

M. Udedibia (Nigéria) (*parle en anglais*) : La délégation nigériane s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration faite par ma propre délégation au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/69/PV.11). Le Nigéria s'associe également aux déclarations conjointes sur les incidences humanitaires des armes nucléaires prononcées par la représentante de la Nouvelle-Zélande, par le représentant de la Suisse au nom du le Groupe de la levée de l'état d'alerte (*ibid.*) et par le représentant du Japon – aujourd'hui – au nom de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement.

Au nom du Groupe des États d'Afrique, la délégation nigériane voudrait présenter le projet de résolution A/C.1/69/L.60, intitulé « Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique », connu également sous le nom de Traité de Pelindaba. Le projet de résolution a déjà été distribué à tous les États Membres. Nous notons avec satisfaction le large appui apporté à des résolutions similaires au cours des sessions précédentes de l'Assemblée générale, et nous appelons toutes les délégations à continuer d'appuyer ce projet de résolution. Nous présentons ce texte pour réaffirmer le ferme engagement de l'Afrique à maintenir le statut de zone exempte d'armes nucléaires dont jouissent le continent et les zones avoisinantes.

La délégation nigériane estime que les zones exemptes d'armes nucléaires sont un moyen crédible de promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires. L'importance de ces zones n'est pas seulement liée à l'interdiction de produire et de détenir des armes nucléaires sur le territoire des États membres de ces

zones, mais également à l'interdiction d'y déployer de telles armes.

À cet égard, ma délégation tient à souligner que, malgré ce qui à première vue semble être un revers en ce qui concerne la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, nous nous félicitons des efforts continus pour garantir le respect des engagements et des obligations découlant du plan d'action adopté par la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Nous appelons nous aussi toutes les parties prenantes à œuvrer à la réalisation de cet objectif. La délégation nigériane est convaincue que si toutes les parties font preuve de volonté politique et de détermination, il sera possible d'atteindre cet objectif important et crucial qu'est la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. À cet égard, nous tenons également à souligner la nécessité de mettre en œuvre les 13 mesures concrètes adoptées il y a longtemps à l'occasion d'une Conférence d'examen.

Les incidences humanitaires catastrophiques et inacceptables de l'emploi des armes nucléaires demeurent une raison impérieuse pour les États Membres de s'employer à régler la question de la détention de ces armes. Ce fait a été mis en exergue lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978, à l'occasion de laquelle il a été souligné que les armes nucléaires représentaient le plus grave danger pour l'humanité et la survie de la civilisation.

Cela a été souligné aussi dans le document final de la Conférence d'examen de 2010, qui exprimait de profondes préoccupations au sujet des incidences humanitaires catastrophiques de toute utilisation d'armes nucléaires. À cet égard, ma délégation se joint aux autres États pour se féliciter de la tenue des deux Conférences internationales sur les incidences humanitaires des armes nucléaires qui ont eu lieu en Norvège et au Mexique, et attend avec intérêt la troisième réunion qui doit avoir lieu en Autriche en décembre.

Tandis que Les États dotés d'armes nucléaires continuent de s'accrocher à leurs stocks, une nouvelle phase de la course aux armements nucléaires se met en place, un plus grand nombre d'États acquérant la capacité de mettre au point de telles armes. Si elle se félicite des réductions annoncées des arsenaux des États dotés d'armes nucléaires, ma délégation considère

toujours inacceptable le fait que le monde vit sous la menace de plus de 17000 de ces armes apocalyptiques. Ces stocks font courir un risque terrible à l'humanité et à toute la civilisation. C'est pour cette raison que le Nigéria se félicite de la récente ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par le Brunéi Darussalam, le Tchad, la Guinée-Bissau, l'Iraq et Nioué. Nous engageons les États qui n'ont pas encore ratifié le Traité, en particulier les États restants visés à l'annexe 2, à le faire et à faciliter son entrée en vigueur.

La prolifération des armes nucléaires pose le problème de la sécurité de ces instruments de destruction, surtout dans le contexte de nouvelles réalités telles que la menace du terrorisme mondial et du terrorisme transfrontière. Le risque que des matières nucléaires tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, notamment le risque associé à un éventuel transfert de technologie nucléaire à des groupes terroristes, reste un motif de grande préoccupation pour ma délégation.

Nous nous félicitons des efforts que ne cesse de déployer l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en particulier de son rôle de surveillance et d'inspection des installations nucléaires pacifiques. Nous demandons instamment à tous les États concernés de respecter les systèmes de garanties et les normes de l'AIEA et de s'y conformer en tout temps. Ma délégation se réjouit de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, en application de la résolution 68/32, le 26 septembre 2014, et appuie toutes les mesures de suivi visant à garantir la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Les dispositifs mondiaux d'évaluation des risques d'acquisition d'armes nucléaires auxquels est confrontée la communauté internationale, ainsi que des progrès réalisés en matière de désarmement nucléaire dans le monde d'aujourd'hui, existent en grand nombre, mais ce qui manque à l'évidence, c'est la volonté politique d'assurer leur mise en œuvre. À cet égard, ma délégation réitère la nécessité pour les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de respecter leurs obligations ainsi que le système des trois piliers énoncé dans son préambule et ses 11 articles, en tant qu'objectif ultime du désarmement nucléaire, alors même que nous nous préparons à l'examen de la mise en œuvre du Traité et du Plan d'action de 2010 l'année prochaine.

Nous nous félicitons de la philosophie fondamentale du TNP, qui est que les États dotés

d'armes nucléaires s'engagent en faveur du désarmement nucléaire et que ceux non dotés s'armes nucléaires adhèrent aux principes de non-acquisition de ces armes. À cet égard, nous demandons aux États dotés d'armes nucléaires de prouver dans la pratique qu'ils sont attachés à l'article VI du TNP. Nous devons nous libérer de la peur d'une éventuelle conflagration.

Lors du débat général sur les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, le Nigéria a souligné que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles étaient des questions interdépendantes qui devaient être examinées de façon rigoureuse. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par le Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles, qui, à ce jour, a tenu deux réunions, en mars et en août. Nous formons l'espoir que le Groupe fera des recommandations qui guideront les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

En tant qu'État partie au TNP et membre de la Conférence du désarmement, le Nigéria continue de promouvoir un processus multilatéral, et se joint aux autres États Membres, notamment les membres du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique, pour appuyer le TNP en tant que pierre angulaire aux fins du renforcement du régime international de non-prolifération. Nous appuyons par conséquent les efforts internationaux utiles visant à parvenir au désarmement nucléaire, notamment les meilleures intentions de l'Assemblée générale de promouvoir la cause du désarmement nucléaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Tout ce que je peux faire en tant que Président, c'est d'en appeler aux représentants. Je ne veux pas faire cela *ad nauseam* toute l'après-midi, mais je voudrais juste donner aux délégations une idée de la situation telle qu'elle se présente. Il reste 30 orateurs inscrits sur la liste, y compris un groupe. Même si tous les orateurs respectaient le temps imparti, qui est de cinq et de sept minutes, il faudrait deux heures et 32 minutes pour terminer, alors que nous ne disposons que d'une heure et 25 minutes pour cela. À l'évidence, nous allons empiéter sur le groupe « Armes classiques ». Et la liste des orateurs est déjà bien remplie. Je m'en remets aux membres. Je ne peux que prier les membres de respecter le droit des autres à la parole et d'éviter de faire monter la pression en continuant à ce rythme.

M. Schmid (Suisse) : Compte tenu de la limite de temps, je prononcerai une version abrégée de ma déclaration, dont la version complète est disponible sur Papersmart.

Alors que nous commémorerons bientôt les 70 ans d'Hiroshima et de Nagasaki, la communauté internationale ne doit pas laisser s'effriter 1^e tabou qui pèse sur l'utilisation des armes nucléaires; elle doit au contraire le renforcer. Des progrès plus consistants doivent être faits en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

Les conférences d'Oslo et de Nayarit ont souligné la gravité des risques que représentent les armes nucléaires, et nous saluons l'organisation de la conférence à Vienne en décembre, qui sera l'occasion d'approfondir ces discussions. Depuis la reconnaissance, dans le document final de la huitième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), des conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires, de nouveaux éléments probants soulignent à quel point il est urgent et crucial de réaliser des progrès à grande échelle en matière de désarmement, de non-prolifération et de sécurité nucléaires. Le discours humanitaire a mis en exergue le besoin de donner un souffle nouveau au mécanisme de désarmement et de renforcer les processus existants tels que le TNP. Dans le cadre du TNP, la dimension humanitaire a accentué les attentes fortes que les obligations de désarmement en souffrance doivent être mises en œuvre. Elle a aussi suscité une discussion sur la manière de faire avancer la mise en œuvre de l'article VI du TNP de manière plus systématique, y compris au moyen de normes internationales supplémentaires.

La Conférence d'examen du TNP de 2015 devra relever de nombreux défis, dont beaucoup sont directement liés à l'idée largement partagée selon laquelle de nombreuses mesures agréées ne sont pas mises en œuvre de manière satisfaisante, en particulier eu égard au désarmement nucléaire. La Suisse a de grandes attentes vis-à-vis de cette conférence et estime qu'un échec non seulement saperait les avancées mêmes modérées réalisées en 2010, mais pourrait également remettre en question l'intégrité et la crédibilité du TNP. La réussite de la Conférence d'examen de 2015 exigera davantage qu'un simple document final consensuel confirmant les engagements pris quant aux trois piliers du TNP. Un résultat probant reposera sur la création d'une forte dynamique de progrès en matière de désarmement nucléaire.

Premièrement, les engagements de désarmement contractés de longue date, telles les 13 mesures pratiques, doivent être respectés. La réduction des niveaux d'alerte est un domaine où des progrès peuvent être réalisés. Lever l'état d'alerte élevé dans lequel sont maintenues quelque 2 000 ogives prêtes à être lancées en l'espace de quelques minutes est une mesure qui devrait, selon nous, être réalisable.

Deuxièmement, eu égard au Plan d'action de 2010, la Conférence devrait fournir des lignes directrices plus claires, identifier des résultats concrets à atteindre, indiquer comment les mesures adoptées seront mises en œuvre progressivement, et définir des critères mesurables pour les engagements qui n'ont pas encore été concrétisés, dans l'objectif d'avancer leur mise en œuvre au cours du prochain cycle.

Troisièmement, au-delà du Plan d'action, la Conférence devrait débattre des mécanismes d'application possibles de l'article VI. Plusieurs propositions ont été faites à cet égard. La logique même du TNP légitime la soumission de telles propositions, raison pour laquelle nous sommes convaincus que de telles avancées compléteront et renforceront le TNP.

Une neuvième Conférence d'examen fructueuse exige aussi un renforcement de la norme de non-prolifération. Ces dernières années, des progrès ont été possibles dans plusieurs domaines et un nombre significatif des mesures issues du Plan d'action 2010 ont été mises en œuvre. Des avancées ont été réalisées en vue de faire de l'accord de garanties généralisées et du Protocole additionnel le standard de vérification, et il s'agit maintenant d'adapter les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) aux différents contextes nationaux. D'autres résultats encourageants pour la sécurisation effective de tout le matériel nucléaire ont été enregistrés dans le cadre de l'AIEA et d'autres processus tels que le Sommet sur la sécurité nucléaire. Il faudra progresser dans tous ces domaines.

Par ailleurs, des développements positifs supplémentaires eu égard à deux thématiques spécifiques sont nécessaires en amont de la Conférence d'examen afin de faciliter sa réussite.

Premièrement, la question nucléaire iranienne doit trouver une réponse solide à long terme. Un accord nécessitera de la part de toutes les parties un certain courage et un certain capital politique, dont il ne sera

pas fait usage en vain, nous en sommes convaincus, compte tenu des enjeux en présence.

Deuxièmement, il faut avancer dans la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Après les rencontres constructives organisées à Glion et à Genève, tous les acteurs concernés devraient désormais saisir l'occasion qui leur est offerte et accepter de se réunir le plus rapidement possible, et ce, avant la Conférence d'examen à Helsinki, pour une conférence en vue du lancement d'un processus relatif à la mise en place d'une telle zone.

M^{me} Miculescu (Roumanie) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission, ainsi que les autres membres du Bureau. Vous pouvez compter, comme vous le savez maintenant, Monsieur le Président, sur le plein soutien de la Roumanie dans votre conduite avisée – je dirais même remarquable – de nos débats durant les semaines à venir.

La Roumanie souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/69/PV.9), mais je voudrais aussi partager avec les représentants quelques observations à titre national. Sensible à votre appel, Monsieur le Président, j'annonce qu'une version un peu plus longue de ma déclaration sera publiée sur QuickFirst.

Je dirai, pour commencer, que comme d'autres, nous pensons qu'il revient à la communauté internationale tout entière de faire des efforts pour obtenir des résultats concrets et atteindre notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous appuyons fermement toutes les initiatives qui visent à aider la Conférence du désarmement à s'acquitter de son mandat, à convenir d'un programme de travail et à entamer les négociations sur les questions inscrites à son ordre du jour, en particulier celles sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

Nous sommes tous conscients que, hors de ces murs, le monde prête une attention accrue au processus de désarmement nucléaire, une série de réunions de haut niveau et de conférences ayant été organisée ces dernières années, y compris les Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires à Oslo et à Nayarit et celle qui sera organisée à Vienne en décembre. Nous

avons donc tous le devoir de poursuivre sans relâche nos efforts en vue de respecter pleinement la lettre et l'esprit du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Dans le même temps, nous comptons sur de nouvelles réductions des arsenaux nucléaires, et nous nous félicitons que les États-Unis soient disposés à continuer de travailler sur cette question.

La Roumanie reste très attachée à l'existence de mécanismes multilatéraux efficaces en matière de désarmement et de non-prolifération. Par conséquent, nous considérons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est le socle et la pierre angulaire du régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération. La Roumanie a activement participé aux trois sessions du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, et a eu le privilège de présider la deuxième session en 2013 à Genève et la Grande Commission II de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015.

Cette prochaine Conférence sera pour tous les États parties une occasion de réitérer et de consolider leur attachement à une mise en œuvre équilibrée et globale du TNP. À cet égard, le Plan d'action de 2010 reste un point de repère clair pour les progrès accomplis par la communauté internationale dans la mise en œuvre des trois piliers du Traité. Des progrès importants ont été faits concernant certains aspects du Plan d'action, mais il reste beaucoup à faire et une forte volonté politique est toujours nécessaire pour que tous les engagements pris deviennent réalité.

Nous avons observé des faits positifs importants au Moyen-Orient cette année, avec notamment l'adhésion de la Syrie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et, en particulier, les négociations sans précédent entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran en vue de parvenir à un règlement global du programme nucléaire iranien. Ces faits sont encourageants pour les consultations tenues à Glion et à Genève afin d'organiser avec succès, dans les meilleurs délais, une conférence à Helsinki, conformément au Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.

En tant qu'État non doté de l'arme nucléaire, la Roumanie continuera de jouer son rôle en prenant des mesures concrètes à l'appui de l'architecture

internationale de sécurité et du régime international de désarmement et de non-prolifération. La Roumanie défend pleinement le droit de tous les États de tirer parti des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, à condition de réunir tous les critères de non-prolifération, de sûreté et de sécurité. Il est essentiel de maintenir un équilibre entre les droits et obligations prévus par le Traité.

S'agissant de notre programme nucléaire, nous appuyons sur une solide législation nationale en matière de sécurité nucléaire, la Roumanie étant partie à tous les instruments juridiques pertinents dans ce domaine. Notre pays a participé au Sommet sur la sécurité nucléaire à Séoul en 2012 et à La Haye cette année, ce qui représentait un nouveau pas dans la bonne direction qui a donné des résultats appréciables concernant la réduction de la quantité de matières nucléaires civiles dans le monde.

La Roumanie tient à réaffirmer ici que le système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) constitue l'instrument approprié pour assurer un suivi et un contrôle adéquats de toutes les matières brutes et produits fissiles spéciaux. Les progrès réalisés ces dernières années soulignent le rôle essentiel du Protocole additionnel et des accords de garanties généralisées, qui contribuent au renforcement des capacités de l'AIEA de détecter les cas de non-respect des obligations en matière de garanties et d'y faire face. Nous sommes favorables à la définition plus précise de la notion de contrôle au niveau de l'État, un outil utile à l'application du TNP, et nous estimons encourageantes les approches constructives adoptées dans le cadre du processus qui a abouti à la Conférence générale de l'AIEA le mois dernier.

Enfin, je tiens aussi à souligner le fait que, 10 ans après l'adoption de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, il est communément admis que cet instrument complète le régime multilatéral de non-prolifération. La Roumanie s'est portée coauteur de cette résolution et appuie activement son application par tous les États. Elle l'a notamment fait dans le cadre de sa présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) en 2004 et en 2005. Nous avons également participé au débat du Conseil de sécurité (voir S/PV.7169) organisé en mai par la République de Corée, ce qui est encourageant et encouragé par les progrès soutenus signalés par les États Membres dans l'adoption de mesures nationales afin d'appliquer les dispositions de cette résolution.

Enfin – et je jure que ce sera là mon dernier point – comme de coutume, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, de la volonté de ma délégation de participer activement à toutes les discussions relatives au renforcement de la coopération multilatérale au sein de cet organe, dans le but de poursuivre la consolidation de l'architecture de sécurité internationale.

M. Hajnoczi (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche s'associe à la déclaration prononcée précédemment par le représentant de l'Union européenne (voir A/C.1/69/PV.9).

L'impératif humanitaire est à la base de tous les efforts déployés au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de l'ensemble du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires aux fins de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il s'agit là d'un objectif partagé par toute la communauté internationale. C'est la seule garantie contre l'utilisation des armes nucléaires. Nous ne pouvons être certains de prévenir les conséquences humanitaires inadmissibles des armes nucléaires que dans un monde qui en est exempt. Une meilleure sensibilisation aux conséquences de l'explosion d'armes nucléaires pour l'humanité et pour la planète, et une meilleure compréhension des risques liés à l'existence des armes nucléaires, permettront d'imprimer un nouvel élan au désarmement nucléaire et à l'élimination des risques nucléaires.

La communauté internationale a l'obligation, sur la base notamment de l'article VI du TNP, de progresser d'urgence en vue d'interdire et d'éliminer les armes nucléaires. Les discussions argumentées menées lors des conférences internationales organisées à Oslo en 2013 et à Nayarit au printemps dernier ont permis à la communauté internationale d'avoir une meilleure connaissance et d'être mieux au fait des incidences humanitaires d'une explosion d'armes nucléaires et aux risques liés à ces armes.

La prochaine Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires aura lieu à Vienne les 8 et 9 décembre 2014, c'est-à-dire dans sept semaines. La Conférence sera l'occasion de procéder à des débats argumentés sur toute une gamme de conséquences à court et à long termes découlant des explosions nucléaires. Elle permettra en outre de mettre l'accent sur les essais d'armes nucléaires, de discuter de l'ensemble des facteurs humains et techniques susceptibles de provoquer une explosion d'armes nucléaires, ainsi que des capacités et des difficultés d'intervention de la

communauté internationale face à ce type d'événement. En outre, elle donnera lieu à un examen des normes juridiques internationales existantes concernant les conséquences humanitaires des explosions nucléaires.

Comme l'Autriche l'a souligné à maintes reprises, tous les États y sont conviés, ainsi que les représentants élus, les organisations internationales concernées, la société civile et les milieux universitaires. L'Autriche a organisé un grand nombre d'activités de sensibilisation afin de promouvoir la Conférence avec la plus grande transparence. La Conférence de Vienne a pour but de mieux faire comprendre la façon dont l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires doit être considéré comme une priorité mondiale.

La Conférence de Vienne est une contribution de l'Autriche aux efforts internationaux de désarmement nucléaire en général, mais surtout, en parce qu'elle est un État non doté d'armes nucléaires, à la mise en œuvre des engagements qui lui incombent au titre de la Mesure no.1 du Plan d'action du TNP de 2010, à savoir « adopter des politiques pleinement conformes au Traité et [...] atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires ».

L'Autriche s'associe pleinement à la déclaration prononcée au cours de ce débat par la représentante de la Nouvelle-Zélande au nom de 155 États au sujet des conséquences humanitaires des armes nucléaires (voir A/C.1/69/PV.11), dans laquelle il est affirmé notamment que la prise en compte des conséquences catastrophiques des armes nucléaires doit être à la base de toutes les stratégies de désarmement nucléaire et de tous les efforts entrepris pour y parvenir.

L'Autriche se félicite de toutes les mesures qui ont été prises en matière de désarmement et de maîtrise des armements par les États possédant des armes nucléaires. Ces importantes mesures unilatérales ou bilatérales, pourtant, ne sont absolument pas suffisantes. De notre point de vue, pour pouvoir se conformer de manière crédible à l'obligation de désarmement nucléaire, les États dotés d'armes nucléaires doivent nettement tirer un trait sur leur dépendance vis-à-vis des armes nucléaires, et prendre des initiatives en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous demandons à la communauté du TNP d'aborder la prochaine Conférence d'examen dans un esprit constructif afin de trouver un terrain d'entente en vue de garantir la mise en œuvre pleine, efficace et effective de l'article VI, t suivant un calendrier précis. De

la même manière que le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire s'est penché sur le rapport de consensus relatif aux travaux de sa session de 2013 (A/68/514), la communauté internationale doit envisager de manière constructive les possibilités d'adoption de mesures politiques et juridiques en matière de désarmement nucléaire multilatéral dans le but d'entrer enfin dans la phase des négociations. À cet égard, l'Autriche tient à exprimer son appui au document de travail intitulé « Article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires » qui a été présenté à la session de 2014 du Comité préparatoire du TNP par l'Irlande au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour.

Les efforts de non-prolifération et de désarmement nucléaire se renforcent mutuellement. L'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire accroît le risque de prolifération. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est un axe fondamental du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Bien que le TICE ne soit toujours pas entré en vigueur, son importance et les capacités de son régime de vérification et de surveillance ont été clairement prouvées et reconnues par la communauté internationale. L'Autriche plaide en faveur de l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais du TICE et de l'universalisation du régime. L'Autriche appelle tous les États qui ne l'ont pas encore fait, et en particulier les États visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le Traité dans les meilleurs délais.

Les victimes des essais nucléaires nous rappellent qu'il est impératif de renouveler notre engagement en faveur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération aux fins de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Enfin, l'Autriche insiste sur l'importance d'une sensibilisation des jeunes générations aux questions de désarmement et de non-prolifération, qui constituent une épée de Damoclès pour l'avenir de l'humanité. Ce n'est qu'en faisant montre d'intérêt à l'égard de ces questions d'importance vitale pour la sécurité commune et pour la survie de la civilisation humaine que l'on pourra promouvoir de manière réaliste la paix et un avenir durable pour tous.

M^{me} Stromšíková (République tchèque) (*parle en anglais*) : La République tchèque s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Union

européenne (voir A/C.1/69/PV.9). Je voudrais y ajouter les observations suivantes à titre national.

Nous tenons tout d'abord à exprimer notre appui indéfectible à l'adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au plein respect des obligations qui en découlent. Nous sommes convaincus que même la situation de crise politique et sociale la plus troublée ne saurait décharger, en tout ou en partie, les États de leur responsabilité de mettre en lieu sûr toutes les matières nucléaires et radioactives présentes sur leur territoire. Nous sommes d'accord pour dire que le TNP est devenu plus important que jamais. Il reste la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Nous devons en préserver et renforcer l'autorité et l'intégrité. Nous avons toutefois constaté plusieurs cas de non-respect et de violations des obligations internationalement reconnues qui tendent à aller dans la direction opposée.

En annexant la Crimée, la Fédération de Russie a non seulement agi en violation flagrante des obligations qui lui incombent en vertu du Mémorandum de Budapest, mais elle a en outre mis en danger l'intégrité même du régime de non-prolifération du TNP. L'essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée en février 2013 constitue une autre violation flagrante du régime de non-prolifération. En violant ses engagements en matière de non-prolifération nucléaire, la République populaire démocratique de Corée menace non seulement son environnement régional, mais également la sécurité internationale et le régime de non-prolifération nucléaire, et remet en cause l'autorité du Conseil de sécurité et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Selon nous, la seule façon de parvenir à un règlement pacifique du dossier nucléaire est de reprendre les pourparlers à six.

La République tchèque prend note avec satisfaction des avancées enregistrées récemment, en particulier des accords conclus entre l'Iran et l'AIEA. Dans le même temps, nous regrettons que l'Iran n'ait pas encore permis à l'AIEA de confirmer avec certitude à la communauté internationale l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées en Iran ni de conclure que toutes les matières nucléaires se trouvant dans le pays sont destinées à des fins pacifiques. Nous espérons recevoir très prochainement ces confirmations.

La République tchèque souhaite réaffirmer son appui sans faille à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui

permettra de renforcer considérablement l'architecture de sécurité internationale. Nous nous félicitons des moratoires sur les essais nucléaires déclarés par plusieurs États qui n'ont pas encore ratifié le Traité. Cependant, ces moratoires volontaires ne sauraient se substituer à l'interdiction juridique consacrée par le TICE.

Par ailleurs, la République tchèque attache une grande importance à la création de zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues, en particulier au Moyen-Orient. Nous convenons que cette question appelle des solutions plus globales, qui passent par l'élimination de toutes les catégories d'armes de destruction massive et un accord de paix dans la région. Nous apprécions les efforts déployés par le facilitateur pour préparer la conférence d'Helsinki. Nous sommes conscients que la conférence d'Helsinki n'est que le point de départ d'un long processus qui devrait aboutir à une solution mutuellement acceptable pour toutes les parties au sein de la région du Moyen-Orient.

La République tchèque souscrit à une démarche équilibrée en ce qui concerne les trois piliers du TNP. L'on ne peut pas refuser le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux nouveaux venus dans le domaine des applications nucléaires, aussi bien énergétiques que non énergétiques. Néanmoins, toutes les règles et obligations existantes doivent être strictement respectées et dûment vérifiées si l'on veut prévenir la prolifération et un l'utilisation de matériaux et de technologies nucléaires à mauvais escient. Le désarmement nucléaire doit demeurer l'objectif suprême de la communauté internationale, aussi éloigné soit-il.

M^{me} Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Même si le débat continue de faire rage sur la gravité du risque que représentent les armes nucléaires par rapport à l'ensemble des risques auxquels la communauté internationale est confrontée, beaucoup d'entre nous considèrent que la présence continue sur notre planète d'un grand nombre d'armes nucléaires constitue un risque extrêmement grave, et ce non pas tant à cause de l'inévitabilité d'une explosion nucléaire qu'à cause des conséquences catastrophiques qu'elle aurait et de leur ampleur.

Par conséquent, la Nouvelle-Zélande se félicite de cette occasion d'échanger à nouveau des vues sur une question d'une telle importance avec les Membres de l'ONU en vue de promouvoir des progrès dans le domaine du désarmement nucléaire. Même si l'appel à l'action de la Nouvelle-Zélande, comme presque nous tous ici, se fonde sur l'article VI du Traité sur la non-prolifération

des armes nucléaires (TNP), nous sommes également conscients de l'obligation spécifique qui nous incombe à tous de respecter le droit international humanitaire. En outre, beaucoup d'entre nous estiment qu'il faut traduire en termes opérationnels les mêmes notions élémentaires d'humanité qui, au cours de ces dernières décennies, ont conduit la communauté internationale à interdire expressément d'autres types d'armes de destruction massive : les armes chimiques et biologiques.

Les séances de la Première Commission font partie des rares enceintes où nous avons la possibilité d'agir pour faire avancer le désarmement nucléaire. La Conférence d'examen du TNP prévue pour l'année prochaine sera également une occasion particulièrement propice à cet égard. Lorsque nous nous réunirons dans ce contexte en avril prochain, nous espérons que les progrès de la mise en œuvre du Plan d'action de 2010 seront beaucoup plus positifs qu'à l'heure actuelle.

À la session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP, cette année la Coalition pour un nouvel ordre du jour a présenté un document de travail (NPT/CONF.2015/PC.III/WP.18) proposant quatre options s'agissant des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire dont il est question à l'article VI du TNP. La Nouvelle-Zélande souhaite poursuivre le débat lancé par l'entremise de ce document de travail. En conséquence, nous avons pensé qu'il serait utile d'examiner ces quatre options énoncées dans le document de travail d'un point de vue juridique international et d'analyser les aspects juridiques les plus importants se rapportant à chaque option.

Un document d'analyse établi à notre demande a été présenté en marge de cette session vendredi 10 octobre, par son auteur, M^{me} Treasa Dunworth. Le document de M^{me} Dunworth contient plusieurs points importants. Elle indique notamment que n'importe laquelle des options énoncées dans le document de travail représenterait une avancée par rapport au statu quo actuel en ce qui concerne l'article VI et serait en outre pleinement conforme à l'objet et au but du TNP. Elle conclut qu'une répétition des obligations découlant du TNP ne porterait pas atteinte aux obligations juridiques actuelles au titre du TNP, mais contribuerait plutôt à les renforcer. Dans son document, elle indique que même une interdiction des armes nucléaires définie de façon restrictive aurait un impact normatif.

Ce document sera l'une des contributions sur lesquelles la Nouvelle-Zélande attirera l'attention de la Conférence d'examen l'année prochaine afin

d'expliquer quel « effort particulier » nous avons personnellement fait « pour établir le cadre nécessaire à l'instauration et à la préservation d'un monde sans armes nucléaires » – pour reprendre les termes utilisés dans le plan d'action du TNP de 2010.

Nous entendons également rappeler notre engagement et notre ferme appui à l'égard de l'initiative relative aux incidences humanitaires des armes nucléaires. Les Conférences d'Oslo et de Nayarit qui se sont tenues récemment nous ont permis de mieux comprendre les effets catastrophiques qu'aurait une explosion nucléaire sur la sécurité humaine et mondiale. Nous nous réjouissons à la perspective de la Conférence qui sera accueillie par l'Autriche en décembre.

L'an dernier, à la Première Commission, la Nouvelle-Zélande a prononcé une déclaration conjointe sur les incidences humanitaires des armes nucléaires au nom de 125 pays. Par la suite, en notre qualité de coordinateur de cette déclaration conjointe, nous avons présenté un rapport au nom de notre groupe à la session de cette année du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP. Encore une fois cette année, la Nouvelle-Zélande a prononcé ce matin une déclaration conjointe à la Première Commission sur cette question (voir A/C.1/69/PV.11). Cette fois-ci, nous avons fait cette déclaration au nom de 155 pays. Elle exprime les vives préoccupations de notre groupe quant aux conséquences catastrophiques des armes nucléaires, notre point de vue qu'elles ne doivent plus jamais être utilisées et notre conviction que l'élimination totale des armes nucléaires est dans l'intérêt de la survie même de l'humanité.

Les mesures de transition contribuent également à nos efforts en vue d'éliminer les armes nucléaires, même si je constate qu'il semble souvent aussi difficile d'avancer en ce qui concerne les mesures intérimaires et progressives, que lorsqu'il s'agit de mesures de plus vaste portée.

La Nouvelle-Zélande, en tant que membre du Groupe de la levée de l'état d'alerte, fera de nouveau partie des pays qui présenteront, à la présente session, un projet de résolution appelant à la réduction de la disponibilité opérationnelle des armes nucléaires. Nous espérons que notre projet de résolution contribuera à persuader les États dotés de l'arme nucléaire de revoir les niveaux d'alerte qu'ils ont fixés pour leurs armes pendant la guerre froide, à une époque où les circonstances géostratégiques étaient très différentes. Sachant que les attentes de la communauté internationale en ce qui concerne des progrès en matière de désarmement

nucléaire sont actuellement bien plus élevées qu'elles ne l'étaient à cette époque, nous voulons croire que notre projet de résolution bénéficiera cette année d'un appui encore plus important.

M^{me} Anderson (Canada) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, suite à votre demande, je vais prononcer une version abrégée de notre déclaration.

Dans un contexte international incertain et délicat sur le plan politique, il est encore plus important de promouvoir le renforcement de la confiance. Tous les États dotés d'armes nucléaires doivent faire preuve d'une rigueur exemplaire pour rassurer l'ensemble de la communauté internationale sur leur détermination à œuvrer en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) s'avérera essentielle afin de réaffirmer notre attachement commun à la non-prolifération et au désarmement nucléaires. Malgré ses lacunes, le TNP est l'instrument de non-prolifération, de contrôle des armements et de désarmement qui a recueilli l'adhésion la plus large de l'histoire. Nous ne pouvons pas nous permettre de le voir échouer. Toutefois, nous ne nous faisons pas d'illusions sur l'ampleur des efforts à déployer pour en assurer la réussite. Là où les positions semblent irréconciliables, il faudra faire preuve d'une détermination inébranlable afin de dégager un consensus. Ce n'est qu'à l'aune de mesures pratiques et progressives, dans le prolongement du Plan d'action de 2010, que nous pourrons en mesurer le succès, et non pas en fonction d'ambitions, si élevées soient-elles, qui nous condamneraient à l'échec.

Pour que cette Conférence d'examen soit couronnée de succès, il sera essentiel d'empêcher que les États qui cherchent à acquérir la capacité de production d'armes nucléaires parviennent à leurs fins. Il faudra aussi que ceux qui ne respectent pas leurs obligations en matière de non-prolifération aient à rendre compte de leurs actes.

Le Canada estime que la prolifération nucléaire et la prolifération des matières et technologies connexes constituent une grave menace pour la paix et la sécurité mondiales, face à laquelle nous devons tous demeurer vigilants. Le Canada est profondément préoccupé par plusieurs cas où des États persistent à ne pas respecter leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire. L'Iran, malgré son engagement avec les cinq plus un dans le cadre du Plan d'action conjoint, continue de ne pas respecter ses obligations juridiques et ses

engagements politiques de haut niveau. S'agissant du cadre de coopération convenu avec l'AIEA, l'Iran n'a toujours pas répondu aux préoccupations concernant les dimensions militaires possibles de son programme nucléaire. Malgré les assurances directes données au Directeur général de l'AIEA, l'Iran continue de faire fi de ses obligations en vertu du TNP et de son accord de garanties généralisées avec l'AIEA.

La crise provoquée par le programme nucléaire iranien dure depuis déjà trop longtemps. Le non-respect par l'Iran du droit international et de ses obligations en matière de garanties nucléaires a pour effet d'affaiblir l^e TNP et de dévaloriser le travail réalisé par l'AIEA et ses États membres.

De plus, l'abandon pur et simple par la Corée du Nord de ses obligations en vertu du TNP et la poursuite de ses activités de prolifération, y compris les essais de missiles récents et l'intensification de l'activité au complexe nucléaire de Yongbyon, constituent autant d'actes de provocation qui menacent la paix et la sécurité, tant au niveau régional qu'international. Le Canada estime que la communauté internationale doit veiller à l'application pleine et entière des résolutions du Conseil de sécurité, qui imposent des sanctions à la Corée du Nord.

Depuis longtemps déjà, il est admis que la non-prolifération et le désarmement nucléaires sont intrinsèquement liés. Certes, le nombre d'ogives nucléaires a beaucoup diminué par rapport à ce qu'il était pendant la guerre froide. Toutefois, les États dotés d'armes nucléaires peuvent faire encore beaucoup plus pour réduire leurs arsenaux nucléaires, accroître la transparence, diminuer les niveaux d'alerte en ce qui concerne les armes nucléaires et réduire l^e rôle de ces armes dans les doctrines de défense. Avec la collaboration de ses partenaires de l'Initiative sur la non-prolifération et l^e désarmement, l^e Canada a formulé des recommandations concrètes pour faire progresser la mise en œuvre de telles mesures. Même si notre pays salue les premiers rapports communiqués par les États dotés d'armes nucléaires au Comité préparatoire de la conférence d'examen du TNP en 2014, nous estimons que de nombreuses activités et données importantes et facilement disponibles doivent figurer dans les rapports ultérieurs. Les États non dotés d'armes nucléaires s'attendent à ce que davantage d'efforts soient déployés pour accroître la transparence et renforcer la confiance.

Le Canada est profondément préoccupé par l'intervention militaire de la Russie en Ukraine et sa

violation du Mémorandum de Budapest de 1994. Cette violation est préjudiciable à la poursuite des objectifs de désarmement. Qui plus est, le Canada est préoccupé par les informations faisant état du non-respect par la Russie des dispositions du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire de 1987. Nous exhortons la Russie à répondre aux préoccupations concernant le respect de ce Traité.

Au plus fort de la guerre froide, le Canada a pris la décision fondamentale de ne pas mettre au point ni acquérir d'armes nucléaires. Cette décision se fondait sur la ferme conviction que leur utilisation aurait des conséquences humanitaires catastrophiques. Les préoccupations suscitées par les conséquences humanitaires des armes nucléaires sous-tendent tous les efforts que nous déployons en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, notamment dans 1^e cadre du TNP. C'est aussi pourquoi le Canada est fermement déterminé à appuyer les efforts en vue de la concrétisation pleine et entière du Plan d'action de 2010. Sur ce point, notre pays salue les efforts que déploient sans relâche le facilitateur et les trois coorganisateurs pour promouvoir la tenue d'une conférence sur une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Le Canada espère que l'on adoptera un ordre du jour inclusif pour cette conférence, et que tous les États de la région y participeront.

(l'oratrice poursuit en français)

Le Canada se réjouit d'avoir été désigné pour présider le Groupe d'experts gouvernementaux qui examine actuellement les aspects d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous sommes convaincus de l'importance d'un tel traité, que ce soit pour les objectifs de non-prolifération ou ceux de désarmement. Un tel traité apportera une contribution concrète aux efforts visant à arrêter la prolifération verticale et horizontale. Il sera aussi beaucoup plus difficile aux nouveaux États ou aux acteurs non étatiques d'acquérir des matières ou des armes nucléaires par le vol ou le détournement.

Dans le même temps, l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) s'avère essentielle pour la non-prolifération et le désarmement, et elle demeure une priorité pour le Canada. Nous demandons à nouveau à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de ratifier 1^e TICE. Pour s'attaquer à la grave menace que 1^e terrorisme nucléaire fait peser sur la sécurité, le Canada est déterminé à collaborer

avec des États ayant les mêmes préoccupations, l'AIEA et d'autres mécanismes pertinents, ainsi que dans le cadre de processus tels que les sommets sur la sécurité nucléaire. C'est ainsi que nous avons participé au Sommet sur la sécurité nucléaire de 2014 à La Haye. De plus, 1^e Canada a mené une initiative conjointe avec la République de Corée en vue de la mise en œuvre intégrale et universelle de la résolution 1540 (2014) du Conseil de sécurité.

Pour terminer, je tiens à souligner le rôle essentiel que joue la Première Commission de l'Assemblée générale afin de susciter la bonne volonté et l'élan nécessaires au niveau international pendant la période qui précédera la Conférence d'examen du TNP.

M. Weiming (Singapour) (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première fois que Singapour prend la parole à la présente session, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection. Ma délégation se réjouit à la perspective de prendre une part constructive aux résultats concrets de cette session.

Nous sommes à près de six mois de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2015, dont l'on ne saurait trop souligner l'importance. Le TNP est la pierre angulaire du dispositif international de sécurité, mais du fait des pressions auxquelles elle doit faire face sur les plans de sa légitimité et de sa pertinence, elle voit son existence même menacée. Eu égard à l'instabilité mondiale croissante, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser mettre à mal le TNP.

Comme nous l'avons vu à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015 qui a eu lieu au début de l'année, d'importantes divergences demeurent concernant les questions clés. En conséquence, le Comité préparatoire n'a pas été en mesure de convenir d'un document consensuel. Dans l'attente de la Conférence d'examen du TNP, nous devons envisager sérieusement comment progresser encore sur l'ensemble des trois piliers du TNP – le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – de façon équilibrée, qui préserve l'essentiel du contrat conclu dans le Traité.

Nous reconnaissons certes que le désarmement nucléaire constitue une aspiration à long terme, mais cela n'empêche pas les États non dotés d'armes nucléaires d'être gagnés par la frustration du fait de l'absence de

progrès concrets sur le désarmement nucléaire. Si nous voulons sérieusement parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, les États dotés d'armes nucléaires doivent alors trouver la volonté politique d'agir. Chaque mesure compte.

Premièrement, les États dotés d'armes nucléaires doivent faire davantage pour rassurer les États non dotés d'armes nucléaires qu'ils restent déterminés à s'acquitter de leurs obligations au titre de l'article VI du TNP. En attendant qu'ils le fassent, les pays proliférants peuvent toujours continuer d'invoquer des motifs de sécurité nationale pour justifier leurs besoins de dissuasion nucléaire. Si les consultations des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité sur les questions liées au désarmement sont un pas en avant positif, d'autres mesures concrètes doivent encore être prises. Nous encourageons fortement les États-Unis et la Russie à entamer des discussions pour réduire encore d'un tiers leurs arsenaux par rapport au niveau convenu dans le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (le nouveau Traité START) signé en 2010. Malgré leurs arsenaux nucléaires plus réduits, d'autres États dotés d'armes nucléaires se doivent aussi de les réduire. Nous demandons aussi aux États dotés d'armes nucléaires de prendre activement des mesures pour éliminer le risque que des armes nucléaires soient utilisées.

Deuxièmement, nous devons trouver le moyen d'amener les États dotés d'armes nucléaires échappant au champ d'action du TNP à prendre part à des discussions analogues sur le désarmement. Les États dotés d'armes nucléaires comme ceux qui n'en sont pas dotés doivent s'engager à n'entreprendre aucune action, telle que la coopération nucléaire avec des États possédant des armes nucléaires, qui ne s'inscrive pas dans le cadre du TNP, afin de préserver la légitimité et l'universalisation du Traité.

Troisièmement, nous devons continuer à reconnaître l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires en tant qu'ossature d'un futur monde exempt d'armes nucléaires. La viabilité des zones exemptes d'armes nucléaires dépend d'un facteur important. Les États dotés d'armes nucléaires doivent s'acquitter de leurs obligations afin d'atteindre les objectifs du TNP, des traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires et de leur protocoles. À cette fin, les États dotés d'armes nucléaires doivent signer et ratifier les

protocoles sans réserves ni déclarations interprétatives unilatérales, et les retirer quand elles existent.

L'efficacité des zones exemptes d'armes nucléaires dépend de la pleine acceptation par les États dotés d'armes nucléaires de leurs obligations découlant des protocoles. Les réserves nuisent à l'objectif global des zones exemptes d'armes nucléaires. Nous exhortons aussi toutes les parties concernées à œuvrer de concert pour convoquer une conférence en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive avant la Conférence d'examen de 2015.

Quatrièmement, nous engageons vivement tous les pays qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux qui sont visés à l'annexe 2, à signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous engageons aussi les parties concernées à s'efforcer de réaliser des progrès à la Conférence du désarmement, et concernant un traité interdisant la production de matières fissiles.

Le débat actuel sur les incidences humanitaires des armes nucléaires est également important. Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à prendre une part active à ce débat, notamment en participant à la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui se tiendra à Vienne en décembre 2014.

Il nous faut également prendre des mesures pour lutter contre le risque de prolifération des technologies et matières nucléaires, ainsi que des articles à double usage, à des fins militaires. Nous pouvons le faire sur plusieurs fronts : tout d'abord, en renforçant les mesures de sécurité nucléaire aux niveaux national, régional et international pour les matières et installations nucléaires tant civiles que non civiles et, ensuite, en adhérant aux principaux instruments juridiques internationaux, tels que la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et son amendement de 2005, et en les appliquant intégralement. Pas plus tard que le mois dernier, Singapour a déposé auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) son instrument d'adhésion à la Convention, ainsi que son instrument d'acceptation de l'amendement de 2005. Nous encourageons également les États parties au TNP, qui ne l'ont pas déjà fait, à signer dès que possible les accords de garanties généralisées et protocoles additionnels de l'AIEA.

Nous devons œuvrer en faveur d'un régime international de contrôle des exportations plus robuste

afin de lutter contre le trafic illicite, tout en veillant à ce que le commerce légitime ne soit pas entravé. En tant que grand centre de transbordement, Singapour a mis en place un solide système de contrôle des exportations et se conforme pleinement à toutes ses obligations internationales. Toutefois, il ne suffit pas que certaines juridictions ou certains ports seulement renforcent leurs régimes de contrôle des exportations, c'est toute la chaîne d'approvisionnement qui doit être sécurisée. Sinon, les responsables de la prolifération exploiteront tout simplement le maillon le plus faible.

Il convient également de réaffirmer le droit des États souverains à l'utilisation pacifique de la science et de la technologie nucléaires, tel que prévu à l'article IV du TNP. Cependant, les droits s'accompagnent de responsabilités. L'application pacifique de la science et de la technologie nucléaires doit être effectuée d'une manière sûre et sécurisée, et avec les garanties voulues. L'AIEA, en particulier, doit continuer à aider les pays à mettre en place les infrastructures juridiques et réglementaires nécessaires par le biais de la formation et d'autres programmes de renforcement des capacités. Cela permettra de promouvoir les normes les plus élevées en matière de sûreté et de sécurité nucléaires et de renforcer les capacités de préparation et d'intervention en cas d'urgence.

Le succès ou l'échec de la Conférence d'examen du TNP de 2015 et, par conséquent, du TNP lui-même, dépend de notre capacité de mobiliser la volonté politique qui s'impose, de mettre de côté nos différends et d'œuvrer de concert afin de forger un consensus sur les mesures concrètes à prendre pour aller de l'avant sur les trois piliers du TNP. Singapour reste fermement attachée au TNP et continuera d'appuyer tous les efforts en faveur de la promotion du désarmement mondial, de la non-prolifération des armes nucléaires et du droit des États souverains à l'utilisation pacifique de la science et de la technologie nucléaires, notamment dans le secteur de l'énergie, d'une manière sûre et sécurisée, et avec les garanties nécessaires.

M. Sætre (Norvège) (*parle en anglais*) : La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 a reconnu les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires. Elle a réaffirmé que tous les États étaient en tout temps tenus de se conformer au droit international, y compris le droit international humanitaire. Les incidences humanitaires des armes nucléaires nous

concernent tous. Traiter de cette question fait partie intégrante des objectifs du TNP. Nous devons prendre des mesures concrètes et quantifiables afin de parvenir à l'objectif énoncé dans le TNP d'un monde sans armes nucléaires. Il nous faut d'urgence mettre pleinement en œuvre le plan d'action de 2010 du TNP.

La troisième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui se tiendra en Autriche à Vienne en décembre prochain, permettra de poursuivre le débat sur l'aspect humanitaire. Nous encourageons tous les pays, tant les États dotés d'armes nucléaires que les États non dotés d'armes nucléaires, ainsi que d'autres parties prenantes intéressées, à prendre part à cet important débat. Le point de vue humanitaire a conduit à un regain d'intérêt pour le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Il a attiré l'attention sur les risques et les conséquences de la poursuite de l'inaction collective, surtout pour les jeunes générations.

En gardant à l'esprit les engagements que nous avons pris au titre de l'Alliance, la Norvège continuera de participer activement, dans le cadre des instances établies, à l'action menée en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Au titre des efforts que nous déployons pour éliminer les armes nucléaires, nous devons continuer de réduire davantage le rôle de ces armes. Il nous faut consolider les zones exemptes d'armes nucléaires existantes et appuyer la création de nouvelles zones de ce type.

La vérification est essentielle pour soutenir le régime de non-prolifération nucléaire et revêt une importance cruciale pour la réduction future des armements. Le Royaume-Uni et la Norvège étudient ensemble depuis plusieurs années les défis associés à un régime de vérification du désarmement nucléaire, ce qui montre que la collaboration entre un État doté d'armes nucléaires et un État non doté de l'arme nucléaire est à la fois possible et nécessaire. Le renforcement de la confiance entre les partenaires est essentiel à cet égard.

La Norvège espère que des mesures supplémentaires seront prises pour que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur. Nous renouvelons notre appel en faveur de l'universalisation des garanties généralisées et du protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'AIEA doit être dotée de tous les moyens nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de sa tâche fondamentale dans le domaine de la non-prolifération.

Toutes les inquiétudes en matière de prolifération doivent être levées. Nous exhortons l'Iran à régler les questions liées à son programme nucléaire passé ou actuel afin de s'acquitter de ses obligations découlant du TNP. Nous appuyons pleinement les efforts diplomatiques déployés par le groupe des cinq plus un en vue de parvenir à un accord durable avec l'Iran. La Norvège réitère également sa condamnation énergique des essais nucléaires et balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée.

À l'instar de l'Union européenne, la Norvège condamne fermement la violation par la Fédération de Russie de plusieurs engagements pris aux termes du Mémorandum de Budapest, en particulier celui de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre la souveraineté territoriale de l'Ukraine. La Norvège tient également à exprimer sa préoccupation quant aux conséquences négatives que ces violations entraînent pour les efforts internationaux en matière de non-prolifération et de désarmement.

Pour terminer, alors que nous approchons de la Conférence d'examen de 2015, nous sommes préoccupés par le peu de progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action de 2010. Nous exhortons tous les États Membres, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à ne ménager aucun effort pour produire des résultats crédibles.

Une version intégrale de cette déclaration est disponible sur Papersmart.

M. Al Saad (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Nous tenons à nous associer à la déclaration qui sera faite par le représentant de la République arabe d'Égypte au nom du Groupe des États arabes. Nous nous associons également à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/69/PV.11).

Le Royaume d'Arabie saoudite pense que le manque de crédibilité des instruments internationaux pose un véritable problème pour la sécurité internationale et la stabilité régionale. Nous sommes profondément préoccupés par la situation internationale actuelle dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Malgré l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la conviction que le Traité est la pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération, les efforts multilatéraux internationaux n'ont pas donné les résultats escomptés, ce qui rend

la situation internationale actuelle ambiguë. Aussi est-il nécessaire de trouver des moyens de mener des négociations sérieuses afin d'y remédier.

Le monde connaît de nombreuses crises, en particulier au Moyen-Orient, qui assiste à des changements radicaux et est confronté à des défis exigeant un effort concerté de la part de tous afin d'empêcher que la situation ne se détériore davantage. Nous ne pouvons régler efficacement cette situation sans un véritable partenariat au niveau international. Aucun pays ne peut affronter ces crises seul. Étant donné que les défis auxquels les États doivent faire face sont mondiaux, les solutions doivent elles aussi être mondiales. Le Royaume d'Arabie saoudite est par conséquent convaincu que la garantie de sécurité donnée par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne sera pas effective au Moyen-Orient tant qu'Israël refuse d'adhérer au Traité et de placer toutes ses installations nucléaires sous le régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). En effet, Israël continue, sous divers prétextes, de refuser d'adhérer au Traité, au mépris des appels de la communauté internationale, contribuant ainsi à la multiplication des facteurs de tensions au Moyen-Orient. C'est pourquoi mon pays considère qu'il est utile, pour le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, que certains États n'aient pas d'inquiétudes ni de doutes lorsqu'ils acceptent l'extension indéfinie du Traité ou quand ils y adhèrent. Ces sentiments deviendront plus forts tant qu'Israël n'adhèrera pas au Traité, en particulier à la veille de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. Par ailleurs, c'est aux puissances nucléaires qu'il incombe au premier chef de rétablir la confiance dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de régler les problèmes et lever les obstacles qui entravent l'application du Traité.

Dans le cadre des efforts visant la création de zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde, le Royaume d'Arabie saoudite insiste sur la nécessité de créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Le fait que la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, qui aurait dû avoir lieu à Helsinki en 2012, n'a pas été organisée est contraire au processus d'examen et aux engagements convenus à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération

des armes nucléaires en 2010, et laisse planer de sérieux doutes sur le processus de consensus et de compromis convenu dans le cadre des relations multilatérales en matière de désarmement. La responsabilité du report de la conférence revient à Israël, qui n'a pas annoncé qu'il acceptait de participer à la conférence. Cela a eu des effets négatifs qui ont entravé la réalisation de progrès dans l'élimination des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Cette responsabilité incombe également aux États organisateurs, car ils n'ont pas honoré leurs engagements concernant la tenue de la conférence à la date fixée.

S'agissant de la crise du dossier nucléaire iranien, le Royaume d'Arabie saoudite est préoccupé par l'absence de calendrier pour les négociations. Il reste attaché à un règlement pacifique de cette crise, dans le cadre des négociations en cours avec le groupe des cinq plus un, de manière à garantir à l'Iran le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux critères et mesures de l'AIEA et sous son contrôle, et conformément aux accords internationaux conclus à cet égard. Il est également important que ces mesures et ces contrôles s'appliquent à tous les États de la région.

M^{me} Picarinho (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal s'associe pleinement à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne dans le cadre de l'examen thématique des questions relatives aux armes nucléaires (voir A/C.1/69/PV.11).

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 abordera des questions sensibles, et tous les États membres devront déployer des efforts intensifs pour faire des progrès d'ensemble, de manière équilibrée, concernant les trois piliers du Traité – désarmement, non-prolifération et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au TNP en tant qu'États non dotés de l'arme nucléaire. La réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires exige une détermination sans faille et des mesures concrètes, cohérentes et durables. Cette question touche l'humanité et sa survie et ne peut donc qu'être au cœur de nos préoccupations et de nos initiatives.

Tout en prenant note des progrès accomplis en matière de désarmement nucléaire, le Portugal ne peut que reconnaître qu'il reste beaucoup à faire pour

atteindre l'objectif final d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les incidences catastrophiques qu'aurait sur l'humanité l'emploi accidentel ou délibéré d'armes nucléaires appellent des mesures résolues, urgentes et adéquates. Ensemble, nous devons tout mettre en œuvre pour faire en sorte que les armes nucléaires ne soient pas employées et pour prévenir leur prolifération.

La non-prolifération et le désarmement sont de fait des processus qui se renforcent mutuellement et auxquels il faut travailler résolument de manière équilibrée dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010. Nous devons continuer de travailler en coopération étroite pour renforcer les mesures de confiance et de transparence et surmonter les obstacles considérables à la paix et à la stabilité internationales qui existent. Seuls des efforts conjoints permettront à la communauté internationale, à chacun d'entre nous, les États et les peuples, de faire en sorte que les générations futures ne soient pas sous la menace des risques liés aux armes nucléaires. Nous nous attendons à ce que la prochaine Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui aura lieu à Vienne, donne lieu à un débat ouvert et productif sur cette question importante et contribue efficacement au succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015.

La prolifération nucléaire reste une des préoccupations les plus pressantes de la communauté internationale. La mise au point de programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée continue de poser une grave menace à la paix et à la sécurité internationales et régionales. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

S'agissant du programme nucléaire iranien, nous encourageons de nouveau toutes les parties prenant part aux négociations en cours à s'attaquer à toutes les questions en suspens, afin de parvenir à un accord global et durable. Nous appelons également la République arabe syrienne à respecter pleinement la résolution adoptée en 2011 par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA (GOV/2011/41).

Le droit des États de mettre au point des capacités nucléaires doit aller de pair avec le strict respect des

accords et engagements internationaux pertinents, de manière transparente et responsable. Les droits s'accompagnent de devoirs et de responsabilités. À cet égard, il est plus que jamais impératif de veiller à la mise en conformité pleine et universelle avec les normes de vérification actuelles de l'AIEA, y compris les mesures prévues dans les accords de garanties généralisées et dans le protocole additionnel. Le Portugal oeuvre en faveur de l'universalisation de ces normes, et est disposé à aider l'AIEA et les États Membres dans cette entreprise, comme il l'a fait par le passé.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est d'une importance fondamentale pour promouvoir les objectifs de non-prolifération nucléaire. Nous prions instamment tous les États qui ne l'ont pas encore fait de ratifier dès que possible cet instrument et, dans l'intervalle, d'observer un moratoire sur les essais nucléaires.

Il faut entamer les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et, d'ici là, respecter un moratoire sur la production de matières fissiles. Il est vraiment regrettable que la Conférence du désarmement n'ait pour l'instant pas été en mesure d'entamer cet important processus de négociation.

La mise en œuvre de la décision de la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation de 1995 concernant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive est une aspiration que nous devons nous efforcer de concrétiser. Le Portugal exhorte tous les pays de la région à poursuivre les contacts avec le facilitateur de la conférence sur le Moyen-Orient, l'Ambassadeur Laajava, et les coorganisateur dans un esprit de coopération et de compromis.

M. Lindell (Suède) (*parle en anglais*) : Je vais moi aussi donner lecture d'une version abrégée de notre déclaration. Le texte dans son intégralité sera distribué aux délégations.

La Suède souscrit à la déclaration de l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/69/PV.11). La Suède appuie également la déclaration faite par la représentante de la Nouvelle-Zélande au nom de 155 États (*ibid.*).

L'explosion d'une arme nucléaire aurait des conséquences considérables et durables. Nous le savons d'expérience avec les événements historiques d'Hiroshima et de Nagasaki, où la vie et la culture ont été détruites en l'espace de quelques minutes, et avec

les longues décennies pendant lesquelles les essais nucléaires ont eu des effets dommageables sur les humains, les animaux et les plantes.

La perspective humanitaire peut contribuer aux discussions relatives au désarmement, tout comme elle y a déjà contribué par le passé, que ce soit pour le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ou au sein d'autres instances. Ainsi, en 1963, nous avons été en mesure de conclure le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, à la suite de la crise des missiles de Cuba, dès que nous avons compris que le monde avait évité de justesse une guerre nucléaire. Nous avons été en mesure de mettre en place le TNP dès que nous avons pris conscience à quel point le monde pouvait devenir dangereux si davantage de pays venaient à se doter de l'arme nucléaire.

Mon propre pays, la Suède, a abandonné son programme de recherche et de développement sur les armes nucléaires dans les années 60, parce que nous pensions que notre peuple serait plus en sécurité en l'absence d'armes nucléaires et que les habitants de la planète seraient davantage à l'abri si nous œuvrions tous ensemble à l'élimination de ces armes.

Dans le monde actuel, dépendre des armes nucléaires pour sa dissuasion est de plus en plus hasardeux, ainsi que quatre hommes d'État, MM. Schultz, Perry, Kissinger et Nunn, l'ont déclaré il y a quelques années. Nous vivons dans un monde de plus en plus multipolaire dans lequel les mécanismes et les organes traditionnels de maîtrise des armements ont du mal à produire des résultats. Nous vivons dans un monde où nous assistons à la montée en puissance d'acteurs non étatiques susceptibles de se procurer des armes nucléaires. Dans un tel monde, le risque que des armes nucléaires soient utilisées de façon accidentelle, par méprise, sans autorisation ou de façon délibérée augmente. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à de nouveaux problèmes de sécurité qui nécessitent d'adopter de nouvelles démarches en la matière, mettant notamment les humains au cœur des discussions.

Nous attendons avec intérêt d'aborder ces questions à la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui se tiendra à Vienne au mois de décembre. Nous espérons que tous les États intéressés par le désarmement nucléaire, la politique de sécurité et la sécurité humaine se joindront à nous.

Le TNP est la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Il est essentiel que tous les États s'acquittent des obligations qu'ils ont contractées en vertu du TNP et lors des précédentes Conférences d'examen, en particulier en 1995, en 2000 et en 2010. Une avancée majeure s'est produite dans le domaine du désarmement nucléaire à la Conférence d'examen du TNP de 2000. Les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés sans ambiguïté à éliminer leurs arsenaux nucléaires, et ce, sans conditions préalables. L'expérience dans d'autres instances nous enseigne que, lorsqu'on conditionne les progrès sur une question à la réalisation de progrès dans un autre domaine, il devient très difficile d'avancer sur un quelconque front. Nous sommes aujourd'hui inquiets de la résurgence des conditions préalables dans les débats sur le désarmement. Cela ne nous aidera pas à relever les défis qui nous attendent, ni à respecter les engagements qui nous incombent en vertu du TNP.

À l'approche de la Conférence d'examen qui se tiendra l'année prochaine, nous nous félicitons que le nombre d'armes nucléaires soit en recul constant, depuis le niveau record enregistré à l'époque de la guerre froide. Toutefois, nous sommes loin d'être au bout de notre tâche, étant donné qu'il reste plus de 16 000 armes nucléaires. Nous sommes particulièrement préoccupés par le regain d'efforts de la part de l'ensemble des États possédant des armes nucléaires pour moderniser leurs arsenaux nucléaires.

Nous saluons les propositions de procéder à de nouvelles mesures de désarmement. Il est encore temps de répondre aux appels lancés par le Président Obama à Prague et à Berlin en faveur de la réduction du rôle des armes nucléaires dans les doctrines nationales de sécurité et de la négociation de nouvelles réductions des armements nucléaires stratégiques et tactiques. Nous exhortons la Fédération de Russie à progresser en ce sens, de concert avec les États-Unis.

D'autres éléments sont nécessaires pour parvenir à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, comme par exemple une version définitive du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires; l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; le renforcement de la transparence; la levée de l'état d'alerte des forces nucléaires; et enfin, le renforcement et la création de zones exemptes d'armes nucléaires. La Suède se félicite des efforts inlassables déployés par le Sous-Secrétaire d'État Laajava et son équipe pour préparer la conférence

sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive. La Suède participera en outre activement aux consultations et aux discussions en vue de trouver les moyens de parvenir à l'élimination totale de toutes les armes nucléaires.

Le désarmement et la non-prolifération sont des processus qui se renforcent mutuellement. Certaines inquiétudes graves en matière de prolifération ne sont toujours pas levées et l'application du TNP doit être universalisée. L'Union européenne s'est exprimée clairement sur ces points au cours du débat.

Enfin, la sécurité nucléaire doit être une exigence aussi bien chez soi qu'à l'étranger. La Suède se félicite des Sommets sur la sécurité nucléaire, dont le premier fut organisé à Washington, en 2009, à l'initiative du Président Obama. Nous espérons que le processus se poursuivra, et attendons avec impatience la tenue de la prochaine réunion aux États-Unis en 2016. Nous prendrons une part active aux préparatifs.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*): Le Royaume-Uni s'associe à la déclaration prononcée dans le cadre du présent débat au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/69/PV.11). Au demeurant, comme je ne ferai pas d'autres remarques sur la question pour l'instant, je voudrais attirer plus particulièrement l'attention sur quatre paragraphes importants relatifs au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) figurant au début de cette déclaration, qui témoignent de notre attachement au succès de la Conférence d'examen du TNP qui se tiendra l'année prochaine.

Le Royaume-Uni demeure pleinement attaché à un monde exempt d'armes nucléaires, et est résolument convaincu que le meilleur moyen d'y parvenir est d'adopter une démarche par étapes. Nous comprenons la frustration de ceux qui appellent de leurs vœux des progrès plus rapides, comme on a pu l'entendre dans les déclarations sur les conséquences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires.

Nous sommes profondément préoccupés par les conséquences humanitaires qui pourraient résulter de l'emploi des armes nucléaires. C'est pourquoi nous ferons tout notre possible pour éviter d'y recourir. Nous ne partageons toutefois pas l'avis selon lequel les armes nucléaires sont en soi fondamentalement inacceptables. Nous estimons que les armes nucléaires concourent à garantir notre sécurité et celle de nos alliés depuis des décennies.

La frustration permet rarement d'agir de manière sensée. Il n'existe pas de solution miracle pour réaliser le désarmement nucléaire. Les conditions idoines sur les plans politique et de la sécurité ne sont pas encore réunies pour que ceux qui ne possèdent pas d'armes nucléaires n'éprouvent pas le besoin d'en acquérir, ou que ceux qui en possèdent n'éprouvent pas le besoin de les conserver. Il n'est pas non plus possible de prévoir dans combien de temps ces conditions seront réunies. En revanche, s'attaquer aux problèmes de prolifération contribuera à leur mise en place, et nous pouvons tous apporter notre pierre à l'édifice.

En partenariat avec les autres gouvernements E3+3, le Royaume-Uni est pleinement déterminé à parvenir à un accord avec l'Iran garantissant la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Nous encourageons le recours au régime de sanctions des Nations Unies pour contrôler l'accès de la République populaire démocratique de Corée aux matières posant un risque de prolifération et l'empêcher d'exporter des armes et de la technologie. Le renforcement de la confiance et de la transparence entre les pays dotés de l'arme nucléaire contribuera également à créer des conditions favorables. C'est pour cette raison que nous avons mis en place un processus de dialogue régulier entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité en 2009 et que nous allons lancer le deuxième cycle de ce processus en accueillant la sixième conférence des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui se tiendra à Londres en février prochain.

Collectivement, nous avons déjà pris des mesures face à l'évolution intervenue dans le contexte politique et sécuritaire. La fin de la guerre froide a eu un impact très réel sur le désarmement – le nombre de têtes nucléaires dans le monde, qui dépassait 60 000 dans les années 80, a été réduit à environ 17 000, bien en-deçà du tiers de leur nombre au plus fort de la guerre froide.

Le bilan du Royaume-Uni en matière de désarmement nucléaire est excellent. Nous avons réduit nos forces nucléaires de plus de 50 % par rapport à leur volume au plus fort de la guerre froide. En 2010, nous avons annoncé que d'ici au milieu des années 2020, nous aurons réduit nos forces nucléaires à 120 têtes nucléaires opérationnelles au maximum et notre stock total à 180 têtes nucléaires au maximum. Ce processus est en cours. Pour obtenir plus d'informations sur ce que nous avons fait à cet égard, veuillez consulter le rapport national que nous avons présenté à la troisième session

du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP.

Le Royaume-Uni ne considère pas ce processus graduel comme un processus purement séquentiel. D'ailleurs, nous n'attendons certainement pas qu'une étape s'achève avant de passer à la suivante. Par exemple, nous savons que la vérification sera un aspect essentiel de toutes les autres mesures qui seront prises en matière de désarmement. Nous sommes actuellement dans la deuxième décennie de notre partenariat actif avec les États-Unis portant sur des recherches en matière de surveillance et de vérification. Étant donné qu'il faudra que les États non dotés d'armes nucléaires aient également confiance dans les mesures de vérification, nous avons entrepris des recherches novatrices sur les problèmes liés à la vérification du démantèlement des têtes nucléaires, par l'entremise d'une initiative Royaume-Uni-Norvège, qui est le premier projet de ce type mis en œuvre conjointement avec un État non doté d'armes nucléaires.

Nous nous réjouissons d'avoir signé, en mai, le Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, que nous allons ratifier dès que possible. Nous nous félicitons de la réunion tenue ce mois-ci entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et nos partenaires de l'Asie du Sud-Est, et nous espérons que nous pourrions bientôt signer un protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est.

Par ailleurs, nous restons pleinement attachés à l'objectif de créer une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous sommes conscients que la réalisation de cet objectif contribuera considérablement à renforcer la sécurité régionale et mondiale. Des progrès importants ont été réalisés au cours de l'année écoulée en vue de la tenue d'une conférence sur cette question à Helsinki. Le Royaume-Uni est encouragé par les progrès accomplis jusqu'à présent.

En ce qui concerne l'avenir, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires traité sera une étape importante. Nous exhortons tous les États énoncés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité. Une autre étape importante sera la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires à la Conférence du désarmement. Nous appuyons pleinement les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de cette question. Nous attendons avec intérêt son rapport qui

sera publié l'année prochaine, et nous espérons qu'il nous rapprochera des négociations.

Compte tenu de la situation actuelle en matière de sécurité dans le monde, il ne sera pas facile de réaliser de nouveaux progrès importants en matière de désarmement nucléaire. Néanmoins, le Royaume-Uni reste attaché à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires et continuera à jouer un rôle constructif à cette fin, à la fois dans le cadre du processus des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et en collaboration avec tous ses partenaires au sein de la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Myanmar, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/69/L.31.

M. Kyaw Tin (Myanmar) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution intitulé « Désarmement nucléaire » (A/C.1/69/L.31). Jusqu'à présent, les 46 délégations suivantes se sont jointes au Myanmar en qualité de coauteurs : Algérie, Bangladesh, Belize, Bénin, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Congo, Cuba, Équateur, Fidji, Guinée, Honduras, Indonésie, Iran (République islamique d'), Kenya, Malaisie, Maroc, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Philippines, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zambie.

Les armes nucléaires ont la plus grande capacité de destruction de toutes les armes. Par conséquent, le désarmement nucléaire a toujours été notre priorité absolue. Selon la décision rendue à l'unanimité par la Cour internationale de Justice, tous les États ont l'obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Par ce projet de résolution, l'Assemblée générale demande à la Conférence du désarmement d'entamer des négociations sur un programme échelonné de désarmement nucléaire devant mener à l'élimination totale des armes nucléaires dans des délais déterminés. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Par conséquent, nous

demandons de nouveau à tous les États dotés d'armes nucléaires, en particulier à ceux qui ont les plus grands arsenaux nucléaires, d'appliquer intégralement et effectivement les 13 mesures concrètes pour le désarmement nucléaire énoncées dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000, ainsi que le plan d'action en 22 points concernant le désarmement nucléaire figurant dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Par ce projet de résolution, il est demandé aux États dotés d'armes nucléaires, en attendant l'élimination totale de ces armes, de donner des garanties effectives à tous les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi et la menace d'emploi de ces armes. La conclusion rapide d'un instrument universel, inconditionnel, irrévocable et juridiquement contraignant sur les assurances de sécurité négatives revêt la plus haute importance pour tous les États non dotés d'armes nucléaires.

Nous sommes fermement convaincus que les traités internationalement reconnus portant création de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde contribuent effectivement au renforcement des régimes mondiaux de désarmement et de non-prolifération nucléaire. En conséquence, par ce projet de résolution, les États Membres sont invités à poursuivre leurs efforts de création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, notamment au Moyen-Orient.

En plus des mises à jour techniques, nous avons inclus les derniers faits récents dans ce projet de résolution. L'Assemblée générale se félicite de ce que le 26 septembre marque la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires et de la tenue de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale à cette occasion. En outre, l'Assemblée générale note avec satisfaction les Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires qui se sont tenues à Oslo et à Nayarit et la troisième, qui doit se tenir à Vienne en décembre.

Vu que le temps de parole est limité, je me suis contenté de mettre en relief les principaux éléments du projet de résolution. Notre projet de résolution est un texte exhaustif, axé sur des mesures concrètes qui permettraient de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires. Il appelle différents acteurs à prendre diverses mesures en vue de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires, que nous appelons de tous nos vœux. Sur cette note, nous voudrions inviter tous

les États Membres à continuer d'appuyer fermement cet important projet de résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la France, qui a demandé à exercer son droit de réponse. À cet égard, je rappelle à toutes les délégations que la durée de la première intervention d'une délégation est limitée à dix minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes.

M. Simon-Michel (France) : Je souhaitais prendre la parole et exercer mon droit de réponse à la suite des interventions de deux délégations qui ont mis en cause nommément mon pays.

La France a été le premier État doté de l'arme nucléaire à ratifier en 1968, en même temps que la Grande-Bretagne, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. À la suite de cette ratification, la France a démantelé de façon irréversible son site d'essais nucléaires en Polynésie française et a fait depuis preuve d'une transparence exemplaire, à la fois sur cette mesure de désarmement et de démantèlement et sur la questions des conséquences environnementales éventuelles de ces essais.

Dans ce cadre, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) s'est penchée sur la question en toute indépendance et elle a produit un rapport qui fait autorité sur cette question. L'AIEA dispose d'une compétence technique qui nous semble indiscutable sur cette matière et ma délégation regrette que cette compétente ait été mise en cause.

Par ailleurs, la France est pleinement consciente de ses obligations au regard de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, comme au titre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La France se conforme à ses engagements. Elle ne développe aucun type d'arme nouveau et elle maintient son arsenal au plus bas niveau possible compatible avec le contexte stratégique. La France s'efforce dans ce cadre de maintenir la sûreté et la fiabilité des armes qu'elle conserve. La France a supprimé depuis 20 ans plus de la moitié de ses têtes nucléaires. Elle a supprimé la totalité de la composante de dissuasion terrestre, aussi bien s'agissant de la composante de missiles intercontinentaux que de la composante dite préstratégique. La France a également supprimé un tiers de sa composante sous-marine et un tiers de sa composante aérienne. Elle a enfin démantelé de manière irréversible ses installations de production de matières fissiles. La France a donc un bilan exemplaire en matière de désarmement nucléaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons épuisé le temps qui nous était imparti. Cinquante et une délégations ont pris la parole aujourd'hui. Il reste 17 orateurs inscrits sur la liste au titre de ce groupe de questions. Avant de lever la séance, je tiens à rappeler à toutes les délégations que la liste des orateurs pour le débat thématique sera clôturée demain, mardi 21 octobre, à 18 heures. Les délégations qui ont l'intention de prendre la parole durant ce débat doivent veiller à inscrire leur nom avant cette heure limite.

La séance est levée à 18 h 5.